

Conseil du 4^e arrondissement

23 SEPTEMBRE 2019

Compte-rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

Cinquième réunion du Conseil d'arrondissement

Le 23 septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du mardi dix-sept septembre deux mille dix-neuf qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne De CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Boris JAMET-FOURNIER, Christophe Girard, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET, Pacôme RUPIN, Vincent ROGER, Karen TAÏEB, Ariel WEIL et Évelyne ZARKA,

Absents ayant donné leur pouvoir :

Monsieur Boniface NCHO a donné son pouvoir à Madame Corine FAUGERON.

Monsieur Christophe Girard est arrivé en séance à 19 heures 15,
Madame Marianne De CHAMBRUN est arrivée en séance à 19 heures 25,
Monsieur Boris JAMET-FOURNIER est arrivé en séance à 19 heures 40 et a donné son pouvoir à Monsieur Ariel WEIL.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement, à 19 h 00.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420190014 Désignation de la secrétaire de séance.

0420190015 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement en date du 1^{er} juillet 2019.

Rapporteur Ariel WEIL

COMMUNICATIONS

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2019 DAC 249 Subvention de 45 000 euros et convention à la cité internationale des arts (4-18).

Rapporteuse Karen TAÏEB

2019 DAC 271 Subvention de 242 000 euros, conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

Rapporteuse Evelyne ZARKA

2019 DAC 80 Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du Théâtre de la Ville (4^e).

Rapporteur Christophe Girard

2019 DAC 314 Convention de mécénat Evesa/Ville de Paris dans le cadre du projet Grand Siècle C215.

Rapporteur Ariel WEIL

2019 DAC 319 Subvention de 12 000 euros et convention avec l'APAPUC relative à la réalisation d'une fresque place Stravinsky (4^e).

Rapporteur Christophe Girard

2019 DAC 425 Subvention de 54 500 euros à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

Rapporteuse Anne LEBRETON

2019 DAC 630 Subvention de 150 000 euros et conventions avec quatre établissements cinématographiques.

Rapporteuse Karen TAÏEB

2019 DAE 180 Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris — modification du règlement.

2019 DAE 255 Marchés découverts alimentaires et biologiques – attribution des délégations de service public des secteurs A et B

Rapporteuse Marianne De CHAMBRUN

2019 DAE 240 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens de 64 073 euros et conventions avec les kiosquiers
Rapporteuse Corine FAUGERON

2019 DAE 292 Mise en place de dispositifs d'aide en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de service suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris.

2019 DU 238 Exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame (4^e) dont l'activité économique a été fortement perturbée par son incendie les 15 et 16 avril 2019.
Rapporteur Ariel WEIL

2019 DASCO 81 Divers collèges — Dotations de 1 400 000 euros pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

2019 DASCO 93 Collèges publics — Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020.

2019 DASCO 96 Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2020 de 10 466 805 euros.

2019 DASCO 97 Collèges imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2020 de 2 717 564 euros.

2019 DASCO 98 Lycées municipaux — Dotations initiales de fonctionnement 2020 de 542 582 euros.
Rapporteuse Evelyne ZARKA

2019 DASCO 99 Collèges publics parisiens — Subventions de 549 151 euros au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.
Rapporteur Boris JAMET-FOURNIER

2019 DDCT 122 États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020.

2019 DDCT 123 États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2020.
0420190016 Inventaire et approbation des équipements de proximité dont le Conseil du 4^e arrondissement a la charge.

2019 DDCT 124 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.
Rapporteur Ariel WEIL

2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sur forme de distribution de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.
Rapporteuse Corine FAUGERON

2019 DU 166 Dénomination parvis Élise et Célestin Freinet (4^e)
Rapporteuse Evelyne ZARKA

2019 DVD 19 Parc de stationnement LOBAU — Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation
Rapporteur Boris JAMET-FOURNIER

2019 DVD 46 Subventions de 279 000 euros et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo.

Rapporteuse Corine FAUGERON

2019 DVD 72 Ouverture de la Place de la Bastille vers le Port de l'Arsenal (4^e, 11^e et 12^e). Convention avec la RATP pour les travaux et le financement de l'adaptation de la station de métro Bastille.

Rapporteur Boris JAMET-FOURNIER

VŒUX

V0420190016 Vœu déposé par Madame Karen TAÏEB, au nom de la majorité (Groupe Socialiste et apparentés) relatif à un lieu en mémoire de Théodore VACQUER (1824-1899), considéré comme le pionnier de l'archéologie parisienne.

V0420190017 Vœu déposé par Madame Karen TAÏEB, au nom de la majorité (Groupe Socialiste et apparentés) pour l'inscription des façades de l'ancien restaurant Jo GOLDENBERG, situés 7 rue des rosiers et rue Ferdinand Duval (Paris 4^e), au titre des Monuments Historiques.

La séance est ouverte à 19 h.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose de commencer si vous le voulez bien. Des élus nous rejoindront durant le conseil. Deux pouvoirs ont été donnés dont un qui sera annulé quand son donneur arrivera. Ce Conseil d'arrondissement est le premier depuis la rentrée.

0420190014 Désignation de la secrétaire de séance.

Karen TAÏEB est désignée secrétaire de séance.

0420190015 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement en date du 1^{er} juillet 2019

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 1^{er} juillet 2019. Est-ce que tout le monde est d'accord pour l'approbation de ce procès-verbal ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

En raison de la période de réserve électorale, qui a démarré le 1^{er} septembre dernier, je vous annonce la suspension des questions du public en fin de séance.

Je propose que la délibération DJS 30 qui figurait à l'ordre du jour, mais ne concerne pas le 4^e arrondissement, l'OMS ayant déménagé du 4^e arrondissement, soit sortie de l'ordre du jour.

La délibération DJS 30 est sortie de l'ordre du jour

COMMUNICATIONS

Travaux du complexe sportif Saint-Merri

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Les travaux du complexe sportif Saint-Merri sont arrivés à leur terme. Ceux de l'école sont terminés depuis l'été, ceux de la piscine depuis une semaine. Une journée portes ouvertes sera proposée ce samedi. Pour mémoire ces travaux ont duré deux ans et demi. Un bassin en inox a été installé, le traitement de l'air amélioré et le hall d'accueil optimisé. L'accessibilité également, sujet qui tient à cœur à Mme TAÏEB. Deux ascenseurs permettent à tous les publics d'accéder à la piscine et aux bains douches également rénovés. Une concertation est en ligne pour donner un nom à cette piscine, parmi 5 propositions de noms de nageuses, dont certaines historiques. Il est possible de voter sur le site de la mairie du 4^e arrondissement. Le gymnase rouvrira en principe le 30 septembre avec des surprises, notamment un mur d'escalade, le premier du 4^e arrondissement.

R.E.V

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Autre livraison, celle du R.E.V, le Réseau Express Vélo, sur son axe Saint-Antoine-Rivoli. La liaison est donc ouverte de la Bastille à la Concorde et inversement. La partie Chatelet-Gare de l'Est-Sébastopol et Boulevard de Strasbourg est également terminée. Les 5 kilomètres de Bastille à Concorde sont donc possibles, je les ai testés et il est possible de les parcourir en 12 minutes, en respectant les feux rouges.

Rue aux enfants

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

La première session aura lieu début octobre, sur le parvis des 260 enfants. Il s'agit de la déclinaison dans le 4^e arrondissement d'un projet du budget participatif parisien qui a donné la « Rue' Golotte » dans le 3^e arrondissement. Nous avons décidé que le parvis des 260 enfants serait dédié à cette rue aux enfants pour le 4^e.

Notre Dame

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Concernant Notre Dame dont la question des commerçants sera abordée dans le Conseil de ce soir, l'actualité étant importante, nous avons souhaité organiser une nouvelle réunion publique du même format que celle du 13 mai dernier. Nous attendons la confirmation des différents services de l'état, mais celle-ci devrait se tenir le jeudi 3 octobre à 19 heures. Nous le confirmerons sur les sites et les réseaux de la mairie. Le service des ministères de la Culture, de la Santé, de la Préfecture de police et de la Ville de Paris seront présents. Nous avons également annoncé aujourd'hui une nouvelle fermeture de la rue du Cloître dans les deux prochains jours, dans le cadre des opérations de décontamination encore en cours.

CICA

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le prochain CICA dernier de cette mandature aura lieu avant le Conseil d'arrondissement du 4 novembre. Il portera sur la biodiversité et sera porté par Corine FAUGERON à double titre. À la fois, car elle a la présidence de CICA et parce que celui-ci porte sur la biodiversité, sujet qu'elle proposera avec différentes associations. Plusieurs séances de préparation avec ces associations sont prévues.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2019 DAC 249 Subvention de 45 000 euros et convention à la cité internationale des arts (4-18).

Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris

Vous connaissez bien ce sujet puisqu'il revient tous les ans. La cité internationale des arts accueille des artistes issus de plus de 90 pays dans 326 ateliers logements répartis sur deux sites, le Marais et Montmartre dans le 18^e. Parallèlement à cette activité, la Cité internationale des arts dispose de salles d'exposition et d'un auditorium, ainsi que de surfaces proposées à la location. Elle met en place tout au long de l'année des expositions, des concerts, des rencontres, des projections, des performances, que cela soit avec des artistes en résidence ou des structures partenaires. En 2018 36 000 visiteurs ont assisté aux événements organisés. Cette subvention est destinée à l'amélioration de l'accueil des artistes et des conditions de travail du personnel. C'est dans ce cadre que l'association poursuit son travail de rénovation d'ateliers et d'achat de mobilier et d'outils de travail. Afin de permettre la réalisation de cet investissement, je vous propose d'attribuer à l'association une subvention d'équipement de 45 000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Christophe Girard rejoint le Conseil d'arrondissement à 19 h 10.

2019 DAC 271 Subvention de 242 000 euros, conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Cette subvention de 242 000 euros recouvre des conventions et avenants à conventions avec 7 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires. L'Art pour Grandir existe à la Ville depuis un certain temps et prend une nouvelle tournure avec des structures plus importantes subventionnées dans différents quartiers. En ce qui nous concerne, il s'agit du Théâtre de la Ville, mais pour Paris, il y a aussi l'Association de la maison verte qui gère le Théâtre Dunois, l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale (Anrat), l'Association prévention du site de la Villette, le théâtre Paris-Villette, l'orchestre Lamoureux, l'Association du Théâtre de la marionnette à Paris.

Concernant le Théâtre de la Ville, dans le cadre du Temps d'activité périscolaire, 14 écoles parisiennes assistent à 3 représentations dans leurs écoles en complément de deux ateliers hebdomadaires de pratique théâtrale. Afin de prolonger ce projet d'éducation artistique et culturelle dans les différents temps de l'enfant, divers projets sont mis en place sur le temps scolaire dans les écoles participantes. Des ateliers de jeux pour le cycle 2, des ateliers de lecture à voix haute autour des pièces théâtrales jeunesse, des rencontres avec l'auteur, des projets passerelles avec le collège. Ce projet permettra comme cette année, à 3 150 enfants d'assister à des représentations théâtrales. Une subvention de 150 000 euros est donc proposée.

Concernant le second volant, l'Art pour Grandir, poursuit son action de sensibilisation au spectacle vivant. Le Théâtre de la Ville qui se situe sur notre territoire, propose une 9^e édition

du parcours Enfance et Jeunesse qui s'appuiera sur 11 spectacles ainsi que des petites formes hors les murs avec 3 théâtres associés, Le Montfort, Le 104 et Les plateaux sauvages. Cette année, 2 779 enfants d'écoles et de centres de loisirs ont pu en bénéficier. Elle propose par ailleurs à l'ensemble des établissements scolaires concernés une formation destinée aux enseignants, des ateliers en amont et en aval des spectacles du parcours, ainsi qu'un accès privilégié aux répétitions et aux coulisses du théâtre lors des visites scolaires. Le parcours se décline également avec le projet Passerelle entre un collègue et ses écoles de secteur. Des ateliers d'écriture à l'occasion du 1^{er} juin des écritures théâtrales jeunes, de lecture à haute voix avec 10 classes et des projets à destination de public en situation de handicap sont également proposés par l'association, un projet de découverte du théâtre à destination de 10 groupes d'enfants autistes, un autre à destination d'enfants sourds et malentendants de deux établissements scolaires parisiens. Une école dans 3^e arrondissement accueille des malentendants.

Enfin, dans le cadre de l'édition 2020 de Chantiers d'Europe, des spectacles européens à destination de 4 classes sont présentés. Une subvention de 35 000 euros est proposée.

Il s'agit donc de deux subventions pour le Théâtre de la Ville, 35 000 euros pour l'Art pour Grandir et 150 000 euros dans le cadre des TAP. Je vous demande de voter cette enveloppe globale concernant aussi les autres associations citées précédemment et le Théâtre de la Ville.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Le Théâtre Paris-Villette propose des activités avec la ville de Pantin. Je trouve que c'est une bonne idée et je pense que les Passerelles ne doivent pas seulement être avec les autres établissements scolaires, mais aussi les autres communes.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Si des associations travaillent avec plusieurs communes, cela ne pose pas de soucis.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DAC 80 Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du Théâtre de la Ville (4^e).

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris

Je m'excuse d'abord pour mon retard. J'inaugurerai le jardin Serge Reggiani dans le 19^e arrondissement et un incident est survenu sur ma ligne de métro.

Cette délibération vient préciser l'une des opérations relative au chantier de rénovation du Théâtre de la Ville, qui a pris du retard, pour de bonnes raisons. Je suis d'ailleurs disponible pour répondre aux questions qui me seraient posées sur le sujet. Il est toujours bien d'expliquer et de dire la vérité, d'autant que j'ai repris la charge des Affaires culturelles voilà un an aujourd'hui. Il s'agit de rénover entièrement le Théâtre de la Ville pour permettre un meilleur accès au public et en faire un théâtre adapté aux exigences artistiques et au monde changeant dans lequel nous vivons. C'est donc inscrit dans une stratégie de mise en valeur du patrimoine, et je salue Mme TAÏEB, chargée du patrimoine. Cette rénovation entre dans le plan général de rénovation des églises, des places, des fontaines, des ponts et du travail mené dans une ville extrêmement contrainte, extrêmement riche en patrimoine, 105 kilomètres carrés pour un nombre de bâtiments comme il n'en n'existe nulle part dans aucune ville au monde. L'entretien et la rénovation font donc partie des grands chantiers,

tout comme récemment nous avons inauguré le nouveau musée de la Libération de Paris, Musée Jean Moulin-Musée du Général Leclerc. Celui-ci était autrefois un petit musée, situé au-dessus de la dalle des trains de la Gare Montparnasse. La fréquentation était réduite alors que l'enjeu est crucial. La Maire de Paris avait donc pris la décision de faire un musée là où se tenait le poste de commandement de Rol-Tanguy, à 22 mètres sous terre. Un lieu puissamment historique, puisqu'à l'époque quelques personnes à 22 mètres sous terre ont réussi à mener l'insurrection de Paris. Une leçon d'humilité et d'histoire que nous invitons les jeunes générations et les moins jeunes à méditer.

Le chantier de rénovation du Théâtre de la Ville était prévu en plusieurs phases. Nous avons décidé de les regrouper à condition que des recettes publicitaires convenables et conformes aux règles à la fois du Code de publicité à Paris, qui ne proviennent pas d'annonceurs non fréquentables, tant dans l'objet que dans l'activité, comme des sociétés étrangères qui feraient travailler des enfants ou des activités comme les voitures thermiques, je précise ce point pour Mme FAUGERON.

Comme nous ne vivons pas dans un monde idéal, nous devons néanmoins trouver des recettes publicitaires pour pouvoir assumer un certain nombre de chantiers. Les recettes pour la ville sont estimées entre 3 et 5 millions d'euros, qui vont permettre la rénovation des façades du bâtiment. Aucune publicité opposée à la réglementation en vigueur ne sera proposée et la Ville de Paris en relation avec la mairie d'arrondissement, en l'occurrence celle du 4^e donne un avis conforme à toutes les publicités proposées. Au 3^e refus une négociation doit néanmoins avoir lieu avec le prestataire, car nous sommes dans un pays de droit et en économie de marché. Comme nous sommes en période électorale, je suis juste avec chacune et chacun et vous aurez droit à des caresses équitables.

Dans les restrictions demandées figurent l'armement, la pétrochimie, les voitures non électriques, les jeux en ligne, les sites de rencontre — même si sur ce point je n'étais pas d'accord, car parfois cela peut rendre les gens très heureux —, les offices de tourisme et de pays ne respectant pas les droits de l'homme, ainsi que tout ce qui touche au tabac et à l'alcool. Nous ne pourrons donc bientôt plus boire un bon verre de vin, c'est la vie. C'est la société ATEM qui a été choisie par la commission d'appel d'offres dans laquelle je ne siège pas.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous avons bien entendu discuté avec les deux commerçants du café Sarah Bernhardt et du Mistral afin qu'ils puissent garder leur visibilité. Je note avec intérêt que la mairie et la Ville de Paris auront leur mot à dire sur les choix. En dehors de toutes les restrictions mentionnées, un droit de veto s'appliquera également sur certaines publicités ce qui permettra de refuser celles donnant par exemple une mauvaise image de la femme. Cela ne sera d'ailleurs pas le seul sujet que nous surveillerons.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je vais voter contre cette délibération pour plusieurs raisons. Premièrement, en 2020, une directive européenne indique que les subventions d'argent public doivent concerner des actions qui visent le développement durable. Or, je pense que la publicité ne vise pas le développement durable, en tout cas cela ne figure pas dans cette délibération. C'est une des raisons pour lesquelles je voterai contre. Pour moi la publicité est là pour favoriser toujours plus de consommation, or dans l'avenir je pense que c'est une mauvaise idée et qu'il faut apprendre à réduire la consommation. De plus cela m'étonnerait qu'une publicité soit faite pour une AMAP. Cela aurait été bien, mais les AMAP n'ont pas d'argent pour payer la

bâche, elles ne seront donc pas intéressantes et ne permettront pas le financement de la restauration du Théâtre de la Ville. Il est bien de restaurer ce Théâtre, mais des choix sont à faire dans le budget et une autre répartition devrait être possible sans passer par la publicité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Effectivement cela aurait été mieux de s'en passer, mais 5 millions d'euros ne sont pas négligeables.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Madame FAUGERON est cohérente avec elle-même depuis le départ. Sur cette question, je suis cohérent avec moi-même depuis le départ. J'ai toujours été pour, j'ai toujours défendu cette idée. Je comprends l'idée de certaines restrictions. Comme Christophe GIRARD, je pense que certaines sont peut-être un peu excessives, mais cela va dans le bon sens, car le coût des travaux devient très important. Tous les édifices parisiens que l'on doit sauvegarder, sauver, rafraîchir, améliorer vont être exponentiels dans les années à venir, notamment le patrimoine culturel. Sur une église il faudra faire encore plus attention que sur un théâtre. Il est facile de comprendre qu'un prêtre n'accepte pas certaines publicités et il faut s'y conformer, mais je trouve que cette proposition va dans le bon sens. De mémoire sur ce type de travaux, l'échafaudage coûte un quart des travaux. Pour l'église Saint-Paul dont les travaux ont coûté 4 millions, l'échafaudage a coûté 1 million. Si nous avons financé de manière intéressante ce million et si pour les années à venir nous nous engageons dans cette voie, vu l'importance des coûts pour la Ville de Paris, je ne vois pas comment il est possible de faire autrement pour la sauvegarde de notre patrimoine. Je comprends votre position, Mme FAUGERON, d'autant que vous l'avez toujours eu et que je suis respectueux des gens cohérents en politique, mais je me dis que dans les années à venir, nous n'y arriverons pas seulement avec de l'argent public. Le patrimoine du 17^e, 18^e et 19^e siècle aura de plus en plus besoin d'être rénové. Je soutiens donc cette initiative.

Marianne DE CHAMBRUN rejoint le Conseil d'arrondissement à 19 h 25.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je vais voter cette subvention, mais j'aimerais qu'une réflexion commence sur le genre de publicités que nous mettons sur les bâtiments. Dans d'autres pays, le mécénat a été choisi et il est possible d'envisager que les annonceurs cherchent à promouvoir leurs produits sous forme de mécénat. Je pense que cela serait plus apprécié du public d'avoir des publicités moins importantes et d'avoir des choses qui reflètent le bâtiment, comme cela a été le cas sur la place de la Concorde, où la publicité est discrète. Des publicités comme nous avons pu en voir avec des bouteilles de parfum sur 20 mètres de hauteur sont à mon sens contre-productives pour l'annonceur. Je pense qu'un travail doit être fait pour passer d'une publicité franche vers une forme de mécénat de la part des entreprises.

Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris

Pour répondre à Anne LEBRETON, sur cette question des commissions existent à l'Hôtel de Ville. Si Christophe GIRARD vous a donné la liste des entreprises qui ne pourraient pas faire partie des publicitaires, c'est parce qu'une réflexion existe en amont, que des réunions se font avec les groupes politiques. J'ai d'ailleurs représenté le maire du 4^e lors de la dernière commission pour aborder la question de l'affichage publicitaire pour le Théâtre de la Ville. À ce propos, la publicité ne fera pas la totalité de la surface du Théâtre de la Ville, la partie autour sera donc une photographie du Théâtre de la Ville.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention, mais du vote d'une convention, soit le contraire d'une subvention puisqu'une redevance est versée à la Ville. Effectivement un important travail est fait et un droit de veto est possible et nous l'appliquerons si besoin.

La délibération est adoptée à la majorité avec

9 voix pour : Christophe Girard, Marianne De CHAMBRUN (La Gauche en Mouvement), Ariel WEIL, Karen TAIEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Anne LEBRETON, Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Vincent ROGER (Les Républicains Indépendants).

2 voix contre : Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Écologie Les Verts),

1 abstention : Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

2019 DAC 314 Convention de mécénat Evesa/Ville de Paris dans le cadre du projet Grand Siècle C215.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Cette convention nous a permis d'avoir ce joli projet permettant au 17^e siècle de rencontrer le 21^e siècle avec le parcours artistique réalisé par Christian GUÉMY, artiste également connu sous le nom de C215. Le projet est le Parcours Grand siècle du Marais. Ce parcours est fait sur des armoires électriques qui sont exploitées par Evesa qui est mécène et partenaire. Partenaire, car nous avons besoin de leur accord et de leur coopération pour dessiner sur leurs boîtes électriques et mécènes, car ils financent plus de la moitié de cette opération et je tenais à les en remercier ici. Pour le reste un dépliant est à l'accueil de la mairie du 4^e arrondissement si vous souhaitez découvrir le parcours. Ce ne sont d'ailleurs pas 20, mais 21 portraits puisque l'artiste nous en offre un de plus, celui de Corneille, installé à côté de son ami Molière sur les quais. À la place du portrait de La Hire, C215 a proposé le portrait de Ninon de Lenclos, rue du Pas de la Mule. Je vous invite à prendre la carte ou à découvrir ce parcours au hasard des rues. Nous aurons le 7 octobre prochain à 18 h 30 une conférence magistrale animée par la référence française de cette période de l'Histoire, le professeur Claude MIGNOT. L'artiste C215 sera là. Et la conférence portera sur le Grand Siècle du Marais, apogée du Marais dans l'Histoire de Paris et donc l'Histoire de France. Nous votons donc *a posteriori* cette convention de mécénat qui nous a permis de financer cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DAC 319 Subvention de 12 000 euros et convention avec l'APAPUC relative à la réalisation d'une fresque place Stravinsky (4^e).

Christophe GIRARD, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris

Nous vous proposons d'attribuer une subvention d'investissement à l'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains, dite APAPUC. L'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains a pour but de promouvoir les arts plastiques et urbains contemporains. Elle organise pour cela des événements ponctuels sur l'ensemble de l'hexagone et à l'international tels que les projets de la tour Paris 13, où le

projet Boulevard Paris 13. L'APAPUC a fait appel à l'artiste Shepard Fairey dit Obey, afin de réaliser une fresque place Stravinsky dans notre bel arrondissement. Shepard Fairey est un artiste américain, sérigraphiste, muraliste et illustrateur. Après 30 années de carrière, son travail est aujourd'hui reconnu du public et de la critique. Il est très célèbre pour le portrait d'Obama. L'œuvre réalisée, « Knowledge and action = power » constitue sa centième fresque mondiale et sa 4^e fresque parisienne. L'artiste s'inspire de l'art nouveau en utilisant un message très actuel en référence au thème de l'environnement ou encore de la cause des femmes. Afin de permettre à l'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains de réaliser ce projet artistique, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 12 000 euros.

Un vœu va arriver en Conseil de Paris qui me pose d'ailleurs problème, qui est un vœu intelligent posé par Pierre-Yves BOURNAZEL, Catherine DUMAS et Nathalie FANFANT, du groupe 100 % Paris, qui demande à la suite des actes de vandalisme sur Banksy, démonté sur la porte du Bataclan après les attentats et récemment sur le panneau du centre Pompidou, — dont le vol a été filmé par une voisine ce qui a permis à la police d'arrêter les malfaiteurs —, de protéger chaque œuvre dans l'espace public. Je ne sais pas comment il serait possible de protéger le travail de Guémy dans le 4^e, d'autant que ce n'est pas la philosophie de cet art. La philosophie de ces artistes est d'être à la marge des règles, tout comme Miss. Tic, Monsieur Chat. Je ne vois pas l'actuel préfet de police de Paris mettre un policier derrière chaque artiste pour protéger chaque œuvre. Nous allons discuter de ce vœu qui pose la question de la protection de ce nouvel art dans l'espace public. Il n'est pas dans des musées fermés et protégés, mais dans l'espace public pour vivre, être éphémère et disparaître éventuellement. Il s'agit donc d'un vrai débat.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Le street art a vocation d'être éphémère, mais que ce soit pour C215 ou Obey, nous sommes en train de le graver dans le marbre. Il est dommage d'essayer d'en faire une sorte d'art officiel et je le regrette. À côté de cette nouvelle fresque d'Obey au niveau de la fontaine Stravinsky se trouve un chat extraordinaire. Celui-ci ne sera pas protégé, car il ne fait pas encore l'œuvre de convoitise. Je pense qu'en protégeant nous allons organiser la spéculation sur ces œuvres, qui existe déjà en partie sur certains artistes connus. Je pense qu'il vaudrait mieux organiser des rotations des œuvres dans les endroits. Un peu comme le 6 min 2 s qui va exister au niveau de Saint-Merri. Une vraie réflexion est à tenir sur ce sujet. Je signale que C215 est également l'auteur du portrait de Simone Veil et qu'Obey est l'auteur d'un portrait d'Audrey Hepburn.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Ses œuvres sont toujours à la marge entre la démarche spontanée et la commande publique. Mais même lors de commandes publiques elles restent des œuvres éphémères, avec une durée de vie limitée, même si elle n'est pas précisée. En l'occurrence Shepard Fairey a renoncé à ses droits sur cette œuvre. Sur cette œuvre un mécénat est également en cours. La Ville ne paye qu'un tiers du coût de cette œuvre, notamment la montée de l'échafaudage qui était très impressionnant. Une partie du Conseil de quartier a pu participer à l'inauguration avec l'artiste lui-même. Je précise qu'il reste une 3^e place à côté de Jeff Aérosol et Shepard Fairey. Nous aurons donc vraisemblablement prochainement une nouvelle œuvre. Nous le saurons le moment venu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Boris JAMET-FOURNIER rejoint le Conseil d'arrondissement à 19 h 40.

2019 DAC 425 Subvention de 54 500 euros à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose d'attribuer des subventions à quatre associations œuvrant dans la préservation du patrimoine littéraire et historique parisien. Deux se trouvent dans notre futur arrondissement de Paris centre, l'association Bibliothèque des amis de l'instruction du 3^e arrondissement, pour une subvention de 3500 euros. Cette Bibliothèque des amis de l'instruction est une œuvre originale du 19^e siècle. Elle est devenue un musée de la lecture populaire et conserve un patrimoine unique composé d'environ 20 000 volumes répertoriés dans 6 catalogues successifs de 1862 à 1933, rendant compte d'un programme idéal d'instruction conçu à la fin du 19^e siècle par ses fondateurs. Ce lieu est aussi destiné à des expositions, notamment à l'occasion des journées du patrimoine. En 2018, l'association a poursuivi ses activités traditionnelles, soirées de lecture, conférences du jeudi, permanence du samedi et a pérennisé les rencontres du jeudi soir et samedi après-midi ouvertes à tous, doublant le nombre de conférences. Je vous invite à leur rendre visite.

Une subvention de 9000 euros est également demandée pour l'association Bibliothèque du Saulchoir dans le 13^e arrondissement. Cette bibliothèque a été créée par les Pères Dominicains en 1865 et conserve un fond de théologie et de philosophie, d'Histoire des religions et d'étude des sciences bibliques d'une richesse exceptionnelle avec 285 000 volumes. Des nouveaux outils ont été mis en place en 2018 pour améliorer la visibilité de la bibliothèque.

Nous avons également l'Association de la Régie théâtrale, qui se trouve dans le 4^e, pour une subvention de 22 000 euros. Cette association a été fondée en 1911 par des régisseurs de théâtres parisiens qui ont réuni leurs archives et commencé à constituer une importante collection de documentation théâtrale, notamment sur les Théâtres privés parisiens. Cette association est reconnue d'utilité publique depuis 1924 et sa bibliothèque est un des centres de documentation les plus importants sur les théâtres de la capitale.

Nous votons également une subvention de 20 000 euros pour l'association Alliance Israélite dans le 7^e arrondissement. L'activité de cette association s'exerce dans 7 pays en Europe, aux États-Unis, dans le bassin Méditerranéen, à travers un réseau scolaire de 57 établissements fréquentés par 23 000 élèves. L'association sollicite une subvention auprès de la Ville de Paris afin de pouvoir développer sa bibliothèque et sa médiathèque située rue Michel-Ange.

Je vous invite donc à voter ces subventions qui montrent aussi la richesse de notre vie culturelle, puisque nous avons également un grand nombre de fonds qui ne sont pas nécessairement ouverts au public, mais qui contribuent à l'immense richesse culturelle de Paris.

Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris

Cette subvention rentre dans ma délégation d'adjointe chargée du patrimoine depuis un an. Ces bibliothèques patrimoniales font un travail remarquable. J'en ai visité deux sur quatre et je les visiterai toutes d'ici quelques semaines. Je souhaite souligner que la bibliothèque des amis de l'instruction, située dans le 3^e arrondissement est une des rares qui existe. Elles étaient auparavant présentes dans chaque arrondissement et étaient vouées à donner de la culture aux ouvriers qui n'avaient pas eu la chance d'aller à l'école, qui travaillaient et qui n'avaient pas ce plaisir de pouvoir lire. Cette bibliothèque était prévue pour le monde ouvrier, elle est aujourd'hui devenue un musée à son emplacement d'origine rue de Turenne, qui effectivement n'ouvre pas tous les jours, car ce sont des bénévoles qui dirigent cette

association. Je vous invite à vous y rendre, car cela montre aussi cette volonté de partager la culture pour tous.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Les artisans de la rue de Turenne qui venaient de l'Europe de l'Est ont beaucoup fréquenté en autodidacte cette bibliothèque. Cela a permis de leur ouvrir des possibles. Ces personnes qui n'avaient pas eu le temps de développer leur propre culture du monde l'ont fait dans cette bibliothèque et c'est un apport important.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous sommes très riches en bibliothèques patrimoniales et historiques dans le 4^e et dans le Marais en général.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DAC 630 Subvention de 150 000 euros et conventions avec quatre établissements cinématographiques.

Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris

Il s'agit d'accorder notre soutien à 4 établissements cinématographiques qui exploitent à Paris 5 salles de cinéma indépendantes et classées Arts et essais dans le 4^e, 5^e, 14^e, 16^e et 17^e arrondissement. Dans le 4^e il s'agit du Luminor Hôtel de Ville. Nous trouvons également le Reflet Médicis dans le 5^e, les 7 Parnassiens dans le 14^e et le Cinéma des Cinéastes dans le 17^e qui vont mener des travaux d'accessibilité et de modernisation dans leurs salles. Je me félicite d'ailleurs de pouvoir apporter une aide en investissement pour améliorer les conditions d'accueil de tous les publics. Le montant de cette aide est de 150 000 euros.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

En effet l'accessibilité est importante, notamment pour le Luminor et ses escaliers. Ce travail doit être fait, de même qu'au Cinéma des cinéastes où les travaux ont d'ailleurs déjà commencé. Les travaux ont l'air plus simples aux 7 Parnassiens, qui dans mon souvenir est plat. Quant au Reflet Médicis, un escalier s'y trouve également, difficile à franchir.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Notre Luminor, outre le travail de programmation effectué pour que le cinéma continue à offrir au jeune public un certain nombre de qualités, a également un partenariat avec le Pôle Seniors, ce qui prouve son utilité dans le 4^e arrondissement. Il est indispensable de garder nos cinémas indépendants. Je trouve donc la subvention un peu légère par rapport aux besoins. 10 000 euros pour l'accessibilité de ce cinéma, c'est peu, d'autant qu'il aurait besoin d'un peu de modernité. J'aurai souhaité une subvention plus importante.

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris

Comme le cinéma fait partie des sujets quotidiens de ma délégation, que Paris est la capitale mondiale du cinéma puisque le nombre d'écrans identique au nombre de jours d'une année. Je pense qu'il est important de rappeler que Paris a un parc cinématographique unique au monde. Chaque salle, dont l'exploitation est privée, défend aussi le cinéma d'auteur. Le Luminor, était autrefois le Latina, avec une programmation orientée hispanique, sud-américaine et lusophone et il est nécessaire de garder de la diversité. Les cinéastes du monde entier veulent que leur film, qu'il soit réalisé en Iran, en Algérie, en Afghanistan, au

Kosovo, en Birmanie, soit montré à Paris. Nous avons ce devoir et ce plaisir d'être la capitale mondiale du cinéma. Dans des grandes capitales comme Tokyo ou dans des villes américaines se trouvent de moins en moins de cinémas d'Arts et d'Essais.

Il s'agit donc d'une politique volontariste ancienne, avec au sein de la Direction des Affaires culturelles, une mission cinéma qui a été renforcée, dirigée par Michel GOMEZ. Cela permet également à Paris d'accueillir de nombreux tournages. Et entre les manifestations le week-end et les différents événements se déroulant sur Paris, arriver à accueillir des tournages dans de bonnes conditions est réellement un tour de force. Nous y mettons tous les moyens et tout notre savoir-faire collectif.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous avons d'ailleurs eu un tournage toute la journée de la série Balthazar avec Tomer Sisley et Hélène de Fougerolles et une voiture qui est la seule que nous autorisons à rouler à cette vitesse sur la place de la mairie. Si vous vous demandiez pourquoi des policiers en arme étaient présents, c'était pour un film.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Je vote toujours les subventions pour le cinéma et notamment le Luminor, que cela soit des subventions de fonctionnement ou d'investissement. Je me demande néanmoins quels sont les chiffres de fréquentation du Luminor. Outre les rappels de madame ZARKA sur les prestations pour les scolaires, avez-vous le sentiment que la fréquentation se maintient, est en augmentation ou baisse dans un monde où la situation pour le cinéma d'auteur est peut-être plus délicate qu'il y a 20 ou 30 ans.

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris

Le baromètre le plus rassurant est que les exploitants ne mettent pas la clé sous la porte ou ne cherchent pas à vendre. En l'occurrence, l'exploitant qui a par ailleurs d'autres activités de producteur et de distributeur équilibre. La politique auprès des publics fait que l'économie du Luminor est bonne, mais prudence, car la situation est ténue et tendue.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

L'exploitant a d'ailleurs distribué Rabbi Jacob dans sa version remastérisée. Un flash mob a d'ailleurs eu lieu sur le parvis des 260 enfants, cet été et ce fut un moment très joyeux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DAE 180 Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris — modification du règlement.

2019 DAE 255 Marchés découverts alimentaires et biologiques — attribution des délégations de service public des secteurs A et B

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère du 4^e arrondissement

Je vais présenter ces délibérations ensemble, mais comme ces deux sujets sont distincts bien qu'ils traitent tous deux des marchés découverts alimentaires et biologiques, je vais d'abord prendre le temps de vous présenter la première délibération puis la seconde.

La première traite de la modification du règlement des marchés découverts alimentaires. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois dans ce Conseil d'arrondissement, vous savez que la Ville accorde une attention très particulière à ces marchés découverts alimentaires et biologiques. Nous avons spécifiquement porté beaucoup d'attention à ces marchés dans le

4^e arrondissement avec la mise en place du marché Baudoyer voilà quelques années sous une précédente mandature. La Ville de Paris souhaite renforcer sensiblement l'attractivité commerciale de ses marchés afin d'assurer leur pérennité face à de nouvelles formes de concurrence et de consommation et de les inscrire plus fortement dans la dynamique du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Il est donc proposé des modifications portant sur le règlement commun à l'ensemble des marchés découverts alimentaires de façon à répondre à ces enjeux. Ces modifications portent sur les points suivants : d'abord une plus forte promotion des circuits courts de façon à favoriser des producteurs locaux tout au long de l'année. Nous nous félicitons, et monsieur le maire le connaît particulièrement bien, d'avoir sur le marché du 4^e un maraîcher qui favorise les circuits courts puisqu'il vend sa propre production. Nous souhaitons également en second point, créer des espaces de convivialité et développer des offres traiteur en semaine. Nous savons que ces marchés ont des problématiques d'attractivité en semaine, un sujet est donc posé sur la façon de dynamiser ces marchés en semaine et passe par une proposition de nouvelle offre plutôt sur des productions d'offre traiteur. Un autre axe concerne la réglementation sur les sacs en plastique à usage unique et les contenants alimentaires. Il est nécessaire de s'assurer dans ce règlement que les sacs soient bio et compostables, papier compostable ou en coton, de façon à s'assurer un meilleur impact environnemental. De la même façon, il est nécessaire de limiter au maximum l'usage de pailles ou de contenant plastiques ou couverts plastiques. Un stationnement un peu plus important pour les véhicules commerçant apportant ces offres traiteur devra être envisagé, ceux-ci ayant des besoins spécifiques. Ces mesures concernent donc la première délibération portant sur la modification du règlement des marchés découverts.

La seconde délibération porte sur l'attribution des délégations de service public des secteurs A et B. De la même façon, suite à une délibération que nous avons déjà votée, nous avons approuvé le principe du renouvellement de la délégation de service public des gestions des marchés alimentaires, découverts et biologiques. La durée des futures conventions est fixée à 6 ans, à partir du début de l'année 2020 avec un nouveau découpage géographique. Nous avons auparavant 3 lots et nous passons à 2 afin de pouvoir asseoir les nouveaux investissements et les principales missions et innovations qui seront confiées à notre futur délégataire. Vous ne découvrez rien, puisque cette délégation a déjà été votée. Il s'agit ici de pouvoir attribuer les deux lots à deux sociétés. 5 sociétés ont répondu en décembre 2018. Au final deux ont été retenus, le groupe BENSIDOUN pour le secteur A et la société DADOUN Père et fils qui remplace Cordonniers Frères pour notre secteur regroupant les arrondissements du 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e arrondissement.

Les délégataires ont pour obligation d'équiper, entretenir et gérer sous contrôle de la Ville les emplacements de vente. De percevoir auprès des commerçant abonnés et volants les droits de place fixés par le Conseil de Paris, de fixer à la bonne tenue des marchés et à l'application des dispositions réglementaires en vigueur. Ils mettent tout en œuvre pour assurer la diversité commerciale des marchés et maintenir la présence de commerces de bouche en nombre suffisant, ce qui est l'un des grands enjeux de la semaine. De nouvelles missions sont imposées aux délégataires dans le cadre de cette délégation de service public dont le fait de renforcer l'attractivité et l'animation des marchés, renforcer l'amélioration du processus de collecte de déchets et des nettoiemnts, poursuivre et accentuer les actions en faveur du développement durable et de l'économie circulaire. Je ne rentre pas dans le détail de ces demandes spécifiques.

Le total des redevances forfaitaires versées à la Ville au cours des 6 années de délégation s'établirait pour l'ensemble des 2 lots à 1 435 000 euros en fixe auxquels s'ajoutent des redevances variables qui sont assises sur le chiffre d'affaires de la délégation et la contribution due par les délégataires pour les traitements des déchets et ce à hauteur de 6 336 000 euros. Au regard de ce que je viens de vous présenter, je vous propose donc de

voter ces deux délibérations. La première pour modifier le règlement, la seconde pour attribuer au secteur A la délégation au groupe BENSIDOUN et pour attribuer le secteur B à la société DADOUN Père et fils.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^{ème} circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je souhaite alerter notre Conseil d'arrondissement, sur le fait de la dégradation rapide de l'activité des marchés découverts dans son ensemble, avec une baisse de la fréquentation et du chiffre d'affaires. J'ai un peu le sentiment d'avoir déjà vu passer cette délibération il y a 4 ans, dans les mêmes termes. Les intentions sont bonnes, mais j'ai l'impression que nous ne nous donnons pas les moyens de véritablement les appliquer. Quand il est évoqué le fait de développer les circuits courts, par exemple, il faudrait laisser plus de place à de nouveaux entrants. C'est difficile de rentrer sur un marché. Le marché Baudoyer est différent, car il manque de clientèle et le turn-over est par conséquent important, mais les marchés les plus populaires manquent parfois d'un turn-over qui permettrait à de nouveaux entrants, des maraîchers, des commerçants bios, de le faire. La Ville de Paris doit avoir une action volontariste dans ce domaine, afin de permettre à ces commerçants d'avoir une place sur le marché. Parfois il est possible d'avoir le sentiment que les placiers ou le système ne font pas en sorte que la concurrence soit loyale. Second exemple, il y a 4 ans figurait déjà dans la délibération concernant les marchés, la question de renouveler les structures et les bâches pour essayer d'augmenter l'attractivité. Je constate que ces efforts n'ont pas été faits de la part des délégataires. Après ces bonnes intentions, il faut réaliser un suivi resserré et faire preuve d'une politique volontariste. J'imagine que l'adjointe à la Maire de Paris, Mme POLSKI y est attentive, afin que nous puissions ensuite avoir de réels résultats permettant de relancer les marchés parisiens auxquels nous sommes tous attachés et qui rendent un grand service à beaucoup de Parisiens n'ayant pas les moyens de se rendre dans des supermarchés aux prix très élevés.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je vais m'abstenir. Il s'agit également d'une demande de notre groupe qui souhaite déposer un certain nombre d'amendements. Je pense que le fait d'essayer de rendre le marché plus attractif en faisant des espaces de convivialité avec des traiteurs et donner de la place aux commerçants locaux pour qu'ils installent leurs bancs de traiteur est une mauvaise idée qui ne donnera pas plus d'espace pour le biologique et le circuit court. Notre groupe s'abstiendra donc.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je ne sais pas si nous parlons de cette délibération depuis 5 ans, mais nous en parlons en tout cas depuis 6 mois, car en prévision, cette délibération est déjà venue devant ce conseil et nous avons déjà discuté. Un changement relativement important est annoncé, qui s'est d'ailleurs soldé par une augmentation des redevances très faible afin de compenser l'investissement qui est demandé aux commerçants. Concernant le marché Baudoyer, nous avons une saine concurrence, puisque s'y trouvent deux poissonniers, deux fruitiers, deux fromagers, deux maraîchers.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Une saine concurrence existe peut-être sur le marché Baudoyer, mais j'ai tout de même le sentiment que tout le monde pratique sensiblement les mêmes prix. Au final, je ne suis pas sûr que le consommateur citoyen du 4^e arrondissement s'en tire bien. Ce n'est pas un reproche que je vous fais monsieur le Maire, mais ce marché est extrêmement cher. Cela va peut-être vous surprendre, mais je suis assez d'accord avec Mme FAUGERON. Je vous invite à lire ce que fait la région Ile de France, notamment dans son pacte agricole qui

encourage beaucoup les circuits courts avec la ceinture maraîchère qui entoure l'Île de France. Dans le cadre de ma mission pour préparer les Jeux olympiques, la région Île de France va encore plus encourager ces circuits, car nous avons l'ambition que 100 % des produits laitiers, 100 % des pains et de beaucoup d'aliments soient franciliens durant les jeux. Je partage donc l'opinion de Mme FAUGERON. Les animations traiteurs, bien que sympathiques, ne me donnent pas le sentiment que les choses vont changer. J'observe pour plein de raisons qui ne sont pas seulement de la responsabilité de la majorité, notamment le fait du développement du commerce par internet, qu'il va être nécessaire de se tourner davantage vers des produits de qualité et si possible peu cher, ce qui est compliqué. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai également.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

A la lecture de l'exposé de Mme de CHAMBRUN je n'ai pas compris que nous allions exclure d'accueillir sur les marchés parisiens les prestataires de l'Île de France. Le problème c'est que nous en avons peu qui proposent du bio à 200 kilomètres à la ronde. Il n'est pas question de ne pas les accueillir, mais il faut déjà que ceux-ci se présentent. Je n'ai pas la même lecture de ce que j'ai entendu.

Deuxièmement, des préconisations très précises sur les emballages sont mises en place et c'est une avancée importante. Je pense que ce qui est proposé est positif, tout dépend de la lecture que nous en faisons. Je fréquente le marché Baudoyer, je vois que la fréquentation du producteur d'Île de France ne désimplite pas le samedi matin. Si lui peut être là, d'autres aussi le peuvent. Nous souhaitons tous que des producteurs de proximité puissent venir sur les marchés parisiens. Je préconise également la Halle alimentaire de circuits courts dans le centre de Paris. Nous aimerions également en avoir une, à l'image de celle présente dans le 10^e arrondissement. Nous n'en sommes pas encore là donc en attendant nous réglementons les marchés alimentaires dans Paris et c'est déjà une avancée importante. Je voterai donc cette délibération.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Madame ZARKA, voyez dans mon abstention un encouragement à mieux faire. Je ne dis pas que tout est imparfait, bien au contraire, mais il s'agit de l'histoire du verre à moitié vide ou à moitié plein. Je tends plus sur le verre à moitié vide sur cette délibération et je me permets de vous rappeler, peut-être serait-il utile que la Ville s'y penche, qu'en Île de France, il existe de nombreux producteurs de qualité faisant le choix du bio. Et ce à 50 kilomètres de Paris. Des producteurs exceptionnels ne demandent qu'à vendre sur les marchés parisiens et à se développer. La Ville de Paris devrait s'intéresser à cet enjeu de bien-être, de qualité de la nourriture, de santé publique, de circuits courts. Cela me fait plaisir de faire la publicité de la région, mais le fait est que la région investit beaucoup dans ces circuits courts et dans le développement de ces filières.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère du 4^e arrondissement

Je suis ravie de voir que nous sommes absolument tous d'accord, à part potentiellement avec Mme FAUGERON sur la problématique des offres traiteurs. À aucun moment il n'est dit dans cette délibération qu'il n'y aurait pas d'espaces faits pour les circuits courts. Au contraire, ceux-ci sont encouragés et favorisés. Nous avons dit que nous en voulions plus, que de meilleures places leur soient faites et que les délégataires en prennent plus soin. Je suis donc ravie de voir que nous sommes tous d'accord. Vous dites que nous devons être vigilants, mais je suis d'accord, nous serons vigilants. Nous mettons en place, grâce à cette délibération, sur papier et par écrit le fait que nous souhaitons faire plus de place aux circuits courts. Félicitons-nous de ce premier pas. Il reste beaucoup de temps à venir dans les mandatures futures afin de pouvoir être vigilants à ce que les choses écrites soient

réellement appliquées. Félicitons-nous de cette première porte ouverte favorisant avec la mairie de Paris, les circuits courts et l'agriculture biologique tout en limitant les déchets.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je rappelle que nous avons un développement sans précédent à Paris de l'agriculture, avec les parisculteurs, en hauteur notamment sur le toit du BHV ou de l'Opéra de Paris où de grandes plantations urbaines sont posées. Nous ne pouvons pas faire circuit plus court que celui-ci. La délibération propose d'ailleurs de développer les partenariats avec les parisculteurs.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Je me permettrais de faire remarquer que les cultures exploitées sur des toits ne sont pas avec le même niveau de pollution que ce qui se fait à 30 ou 50 kilomètres de Paris en qualité de produits. Je trouve cette proposition sympathique, mais ce problème de circuits courts ne sera pas uniquement résolu que par de l'intra-muros.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Effectivement surtout sur les quantités. Sur la pollution en revanche, nous avons un partenariat avec l'INRIA qui a montré que la production notamment sur le toit de l'Opéra est tout à fait saine. Nous n'allons pas régler ce débat, d'autant que sur ce sujet les gens voteront avec leurs pieds et ils sont nombreux à voter le samedi matin pour le petit maraîcher qui est un producteur d'Île de France. Je vous propose que nous votions une délibération qui va certainement aider à développer cette filière.

Les deux délibérations sont adoptées à la majorité avec

6 voix pour : Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Christophe Girard, Marianne De CHAMBRUN (La Gauche en Mouvement), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

6 abstentions : Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants).

2019 DAE 240 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens de 64 073 euros et conventions avec les kiosquiers

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Les kiosques parisiens sont actuellement changés. Durant les travaux les kiosquiers ne peuvent pas faire leur métier et ne gagnent donc pas d'argent. Par conséquent nous leur donnons une indemnité de compensation d'absence d'activité le temps des travaux. Cette délibération concerne le kiosque du 22 rue des Archives.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^{ème} circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je profite de cette délibération que je soutiens évidemment pour vous interroger sur le fait que deux kiosques soient aujourd'hui présents place de la Bastille, côté 4^e arrondissement, à peine à 20 mètres d'écart. J'ai récemment reçu un syndicat de kiosquier. Les temps sont difficiles pour eux et la vente de la presse ne leur permet pas de vivre, mais si en plus une concurrence aussi proche est rajoutée, les kiosquiers ont l'impression de perdre encore en

utilité. Aujourd'hui les kiosquiers ne vivent pas de leur activité, mais de cette subvention de la Ville. Un effort a été fait sur les nouveaux kiosques, il serait bien de réfléchir à la manière d'assurer une activité minimale à chacun des kiosquiers.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il n'y a pas de création de kiosques supplémentaires place de la Bastille. Deux kiosques étaient déjà présents. Leur emplacement a légèrement été bougé afin de profiter de l'élargissement des trottoirs de la place. L'implantation des kiosques se fait avec MediaKiosk, l'association des kiosquiers, au terme d'études de marché. Celles-ci ont montré que ces emplacements étaient souhaitables. Des kiosques ont d'ailleurs été déplacés à certains endroits du 4^e arrondissement, c'est le cas de la rue Saint-Antoine et ce toujours en concertation avec MediaKiosk. Je rappelle qu'à l'issue des nouveaux aménagements, les chiffres d'affaires des kiosquiers sont en augmentation, hors effet Gilets Jaunes ou manifestation. Ce qui est le but de ces aménagements. S'il n'y a pas de nouveaux kiosques à la Bastille, en revanche, il y en a bien deux qui vont être ajoutés à la sortie des métros Sully-Morland, devant le nouveau jardin Teilhard de Chardin et à la sortie du métro Pont Marie, à la place d'une actuelle Colonne Morris. Ce souhait était porté depuis longtemps.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

À Sully-Morland, un kiosque existait déjà, fermé depuis 10 ans. Nous n'avons malheureusement pas eu le droit de planter des arbres sur ce jardin Teilhard de Chardin et les ABF autorisent un kiosque qui gêne totalement à mon sens la perspective sur la bibliothèque de l'Arsenal comme sur la Caserne, alors que l'argument avancé contre les arbres était la nécessité de garder la perspective sur la bibliothèque de l'Arsenal et la Caserne des gardes. Le kiosque lui a le droit de s'installer et je ne sais pas où les piétons vont pouvoir passer. Ils n'auront pas d'autre choix que de se retrouver sur la piste cyclable. Celui-ci est très bizarrement implanté et je ne comprends pas que les ABF l'aient autorisé, alors qu'ils ont déployé toute leur énergie pour empêcher les arbres à cet endroit.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^{ème} circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les intérêts de MediaKiosk ne sont pas les mêmes que les intérêts des kiosquiers, et ce pour une raison simple, car le modèle économique de MediaKiosk est de vendre de la publicité sur les kiosques. MediaKiosk demande donc à ce qu'il existe un maximum de kiosques visibles. C'est ainsi que nous nous retrouvons à la Bastille avec un nombre considérable de kiosques dont les kiosquiers ne vivent pas de leur activité. Et c'est assez décourageant de ne pas vivre de son activité et d'avoir l'impression d'être derrière un comptoir pour que MediaKiosk puisse vendre de la publicité. Je pense que nous allons rencontrer le même problème à Sully-Morland. Si le kiosque était fermé depuis des années cela n'était pas sans raison. Il a été laissé sur place afin d'y afficher des publicités et que le kiosque puisse générer des recettes de publicité, mais aucun kiosquier ne souhaite y travailler puisque le chiffre d'affaires y est quasiment nul dans ce quartier qui ne génère pas suffisamment de passage.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Je rejoins ce que viennent de dire M. RUPIN et Mme FAUGERON. J'ai un peu de mal à comprendre l'emplacement du kiosque à Sully-Morland et j'ai encore plus de mal à comprendre l'installation d'un kiosque à Pont-Marie. Concrètement, nous avons tous fait des campagnes électorales et nous avons tous pris froid à Pont-Marie en plein mois de février, à 8 heures du matin devant le métro. Le taux de passage n'est pas celui de Saint-Paul qui génère des embouteillages monstrueux avec énormément de membres. Je prends les paris

que le kiosque de Pont-Marie ne fonctionnera pas. Le flux n'est pas assez important pour qu'un kiosquier vive de son travail à Pont-Marie, j'en suis intimement convaincu.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Des discussions ont effectivement lieu avec MediaKiosk, mais pas seulement puisqu'il faut à chaque fois trouver un emplacement qui convienne au kiosquier. Cela a d'ailleurs été l'objet de discussions à Saint-Antoine où plusieurs propositions ont été faites sur le nouvel emplacement du kiosque qui était au coin de la rue Beautreillis et a été ramené plus à l'ouest sur la rue Saint-Antoine. Des discussions ont lieu, des études de marché également. Concernant Sully-Morland, je ne peux pas répondre pour les ABF, mais il me semblait que les remarques venaient plutôt de la BNF. En l'occurrence, un arbre qui était l'objet d'un litige avec la BNF sera bien planté, sans qu'il ne bouche la vue. Ceci dit, nous ne parlons pas de la même hauteur puisque les kiosques font 2,5 mètres maximum ce qui impacte moins la vue sur la bibliothèque de l'Arsenal, même si comme vous Mme FAUGERON je préférerais avoir un arbre. Nous aurons et les arbres et le kiosque et nous venons de plus de livrer un jardin et une végétalisation rue de Sully. Je compte sur les uns et les autres pour faire vivre ces kiosques et nous verrons ce qu'il advient. Après une étude de marché, des kiosquiers étaient en tout cas prêts à les prendre. Je trouve que c'est plutôt une bonne nouvelle que de lire et de vendre des journaux et pas seulement des journaux, puisque je vous rappelle qu'au terme du nouveau dispositif et du nouveau règlement les kiosquiers sont également autorisés à vendre des livres et d'autres objets. Je vous propose de passer aux votes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Puisque nous parlons de Sully-Morland, je rappelle qu'un flux va arriver de Morland, via le nouveau bâtiment. Une halle alimentaire va de plus être développée en circuit court à cet endroit. Un des buts de cette opération de logements est bien de rétablir un flux et de ranimer le secteur de l'Arsenal, il était donc logique qu'un kiosque trouve sa place à cet endroit.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Ayant été pionnier sur Morland, je ne peux être que d'accord. Savez-vous quand ces logements vont être inaugurés ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

En 2021, je pense. Mais ces programmations sont livrées petit à petit. En principe le logement devrait être livré en premier. L'idée est de livrer par palier, il reste donc une année à tenir, même si nous avons posé la question de pouvoir accélérer.

À Pont-Marie, il s'agit d'une expérimentation dont tout le monde a conscience, le kiosquier comme MediaKiosk. Tout le monde est partie prenante et volontaire. J'ajoute que sur le marché, rendez-vous est pris avec le nouvel allocataire du marché, DADOUN, afin de faire valoir les points évoqués. Nous passons au sujet des commerçants de Notre-Dame.

2019 DAE 292 Mise en place de dispositifs d'aide en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de service suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris.

2019 DU 238 Exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame (4^e) dont l'activité économique a été fortement perturbée par son incendie les 15 et 16 avril 2019.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous discutons de deux mesures. L'une a déjà été évoquée ici. À la suite de l'incendie, nous avons très rapidement réuni les commerçants de Notre-Dame, mais aussi les différents acteurs de l'assurance, de la Ville, de l'État pour que chacun se mobilise pour aider les commerçants. La première mesure proposée par la Ville de Paris porte sur ce que peut faire la Ville de Paris, c'est à dire agir sur une petite partie des charges et de la fiscalité des commerçants, à savoir les droits de terrasse et d'étalage. Il a été décidé de les geler, nous l'avions déjà annoncé lors de ce forum. Pour cela une délibération était nécessaire, nous vous la proposons ce soir, il s'agit de la délibération 238.

Une nouvelle délibération concerne la mise en place de dispositifs supplémentaires d'aide en faveur des entreprises commerciales et artisanales. La situation commence à être critique pour les commerçants de Notre-Dame. Depuis l'incendie, avec les opérations de déplombage du parvis, les commerçants sont soumis à des fermetures et une baisse drastique de la fréquentation. Nous étions allés avec M. ROGER et M. RUPIN à la rencontre du ministre de l'Économie, à deux reprises. Nous sommes également allés voir le ministre de l'Intérieur pour d'autres aspects. Le ministre des Finances a annoncé une aide de 350 000 euros qui n'a pas encore été déboursée. Un jury va se tenir prochainement à la mairie du 4^e arrondissement. Cette somme qui devait aider les commerçants à traverser les mois post incendie n'a pas été déboursée, nous avons bon espoir qu'elle le soit mais il apparaît de plus en plus évident qu'elle ne suffira pas. La Ville se propose donc de participer à un dispositif proposé par une association, qui sera subventionnée par la Ville. Ce dispositif est porté par l'association Paris Initiative Entreprises, spécialisée dans l'accompagnement d'entreprises à impact local et qui a proposé de créer un fonds spécifique dédié aux activités économiques sinistrées. Dans ce dispositif, l'association va, d'une part, soutenir à court terme la trésorerie des entreprises de ce secteur, avec des prêts d'honneur, des prêts de 6 mois à taux zéro renouvelable et favoriser l'aide bancaire par l'aide à la renégociation avec les banques. La situation est très complexe actuellement et les banques ne prêtent pas ou exigent des contreparties drastiques pour les commerçants. D'autre part, l'association propose de soutenir l'investissement des entreprises sur projets à moyen terme avec des prêts pouvant aller jusqu'à 3 ans sur des montants plus importants. Ces deux démarches sont complémentaires, accompagnées par des bénévoles de l'association et des spécialistes en complément des agents de la Ville, afin de faire le point sur les situations, monter des dossiers, penser les projets d'avenir. La Ville de Paris propose de doter le fonds de 500 000 euros et de le compléter par une subvention de 28 000 euros pour assurer la mise en œuvre du dispositif. La partie financière de ce dispositif n'exclut pas par ailleurs ce que nous mettons en place afin de proposer des animations venant renforcer l'attractivité du secteur. Un certain nombre de pistes ont émergé, mais d'ores et déjà, il existe un besoin urgent d'aide financière et c'est le but de cette seconde délibération que de la mettre en place. Le périmètre est calqué sur celui de l'aide de l'État et sur le dispositif mis en place par la DIRECCTE. Des équipes mobiles avec des salariés de l'association, des bénévoles et des agents de la Ville de Paris iront voir les commerçants et leur expliquer comment accéder à ce dispositif. Cette aide est je crois, salutaire pour les commerçants de l'île de la Cité et je vous encourage à voter l'une et l'autre de ces délibérations.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je salue cette initiative de la part de la Ville de Paris. Nous avons travaillé ensemble, nous nous étions mobilisés afin que l'État prenne ses responsabilités et qu'un dédommagement soit mis en place, ainsi que des aides. Un certain nombre ont été débloquentes. Je regrette toujours que lors de la mise en place de ces aides le système ne soit pas totalement agile et aussi efficace que nous le souhaiterions. Cela fait d'ailleurs parti de mon rôle de parlementaire que de contrôler et évaluer l'efficacité de ces mesures et j'essaie en

permanence de faire en sorte que cela avance. L'État avait souhaité malgré tout prendre ces dispositions assez rapidement, il est bon que la Ville puisse le faire. Nous allons maintenant devoir travailler sur la manière d'aider sur un temps long. Nous savons parfaitement que l'activité commerciale ne reviendra pas avant la fin du chantier. Nous allons devoir travailler, État et Ville conjointement à ce que nous puissions accompagner ces commerçants.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci M. RUPIN de nous avoir accompagnés avec M. ROGER pour la Région. Nous attendons désormais cet argent qui aura mis plus de temps que tout le monde l'escomptait.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2019 DASCO 81 Divers collègues — Dotations de 1 400 000 euros pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Le développement des valeurs que sont la promotion du vivre ensemble, la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination, l'ouverture à des activités culturelles, scientifiques, sportives, l'éducation au numérique ou encore les voyages scolaires, notamment en Europe sont confortés par cette proposition de dotation. Le soutien de la collectivité a contribué à la réalisation de près de 1000 projets au bénéfice d'environ 60 000 collégiens. Ces projets ont pris différentes formes d'activités éducatives, comme des voyages ou des sorties scolaires. Le financement forfaitaire est adossé au classement académique de référence de chaque établissement. Dans le 4^e arrondissement, nous comptons le collège Charlemagne, adossé à une cité scolaire, dans le groupe 1 et le collège Couperin qui se trouve dans le groupe 2. La dotation pour le collège Charlemagne est de 2000 euros et celle pour le collège Couperin est de 5000 euros. Je vous demande de voter cette délibération pour aider nos collégiens dans des projets éducatifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DASCO 93 Collèges publics — Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit d'une subvention donnée selon le barème unique voté l'année dernière concernant le quotient familial pour le prix des repas dans les collèges parisiens. Ce barème est calqué sur le fonctionnement des restaurants scolaires et des caisses des écoles de Paris. Cette subvention est destinée aux collèges qui fournissent leurs repas de façon autonome. Elle est destinée à aider au financement des repas et permet d'avoir une trésorerie plus fluide dans les collèges avec une ligne budgétaire plus simple qu'auparavant. 50 % des recettes vont financer les travaux liés en particulier à la restauration scolaire. Pour le collège Couperin, il s'agit d'une contribution de 1,64 euro par repas, soit une subvention d'un montant prévisionnel pour 2020 de 83 000 euros. Je vous demande de voter cette dotation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DASCO 96 Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2020 de 10 466 805 euros.

2019 DASCO 97 Collèges imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2020 de 2 717 564 euros.

2019 DASCO 98 Lycées municipaux — Dotations initiales de fonctionnement 2020 de 542 582 euros.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

La DASCO 96 concerne les collèges publics autonomes, c'est-à-dire Couperin, la DASCO 97 concerne les collèges imbriqués dans un lycée, comme le collège Charlemagne, la DASCO 98, concerne les lycées municipaux, soit le lycée Théophile Gautier. Cette aide est destinée au fonctionnement des établissements régis par l'obligation du Code de l'éducation pour couvrir les dépenses pédagogiques de maintenance et d'entretien des locaux, ainsi que les dépenses de fluides. Pour le collège Couperin la charge totale serait de 75 092 euros comprenant la dotation de vêtements de travail pour les équipes mobiles, le transport vers les installations sportives pour 1500 euros soit une dotation totale de 76 592 euros.

Concernant le collège imbriqué dans le lycée, il s'agit d'une subvention de 67 131 euros dont 6500 euros pour le transport vers les installations sportives, bien que le collège ait un gymnase et un terrain de sport accolé au lycée, ils ont également besoin de se déplacer. Le total de la dotation est de 73 631 euros. Concernant le lycée professionnel, la subvention est de 60 729 euros.

Je rappelle que 12 lycées municipaux seront transférés à la Région dès le 1^{er} septembre 2020. Nous attribuons donc une dotation calculée au prorata jusqu'au 31 août 2020. Les dotations sont principalement calculées par application des forfaits suivants aux effectifs d'élèves constatés lors de la rentrée 2018 sans changement par rapport aux critères retenus pour le calcul des dotations 2019. Une prise en compte du niveau des fonds de roulement de chaque lycée municipal est faite, lorsque les fonds de roulement dépassent 25 % de la dotation initiale de fonctionnement 2019, la dotation 2020 est diminuée d'un montant équivalent à l'excédent dans la limite de 25 % du montant de la dotation 2020 calculée sur les bases indiquées ci-dessus. C'est un peu technique, mais la Ville de Paris accompagne les lycées professionnels jusqu'à leur transfert à la région, en bonne intelligence et en discussion avec la région.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le transfert doit effectivement intervenir le 1^{er} septembre prochain.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Madame ZARKA, je vous remercie pour votre enthousiasme, mais le mien sera plus mesuré. Je suis très inquiet de ce transfert. Je pense que nous allons hériter par endroit de situations catastrophiques en termes de gestion des lieux et du patrimoine. Je l'ai déjà évoqué lors de précédents Conseil d'arrondissement, mais puisque cette prévision de transfert est envisagée depuis plusieurs années, la Ville n'a pas investi sur ces établissements et leur foncier, c'est la réalité. Des inspections étaient assez alarmantes. La Ville a fait le minimum vital, mais va transférer à la région des établissements qui sont dans une situation en matière immobilière et d'aménagement très attardée. Les services de la région sont très préoccupés par ce passage. Vous notez que celui-ci se fait en bonne intelligence, j'ai le sentiment d'après le retour des services de la région que la situation est plus complexe.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je ne peux pas vous laisser tenir ces propos concernant le lycée Théophile Gautier. Des travaux importants sont en cours. Je les ai fait reculer d'un an, car juste à côté avaient lieu les travaux de la Maison de Victor-Hugo et de l'Hôtel de Fourcy, étant tous deux imbriqués avec le lycée. Nous avons fait repousser les travaux de la Maison Victor-Hugo afin qu'ils n'aient pas lieu en site occupé et ne perturbent pas le lycée Théophile Gautier. Mais de grands travaux ont eu lieu. Nous avons même dû trouver une solution, financée par la Caisse des écoles, pour que les repas des enfants de l'école Vosges-Tournelles, puissent être fabriqués autrement que dans la cuisine qu'ils partagent avec le lycée Théophile Gautier. Nous avons travaillé avec le lycée. Les services de la Ville ont fait plus d'un million de travaux dans le lycée. À moins d'un an du transfert avec la Région, nous aurions pu nous y prendre autrement, mais les travaux ont été faits cet été. Ils étaient prévus sur 3 mois et ont entraîné un certain nombre de réajustements avec la maison Victor-Hugo et l'école Vosges-Tournelles. Ces travaux étaient nécessaires et les choses ont été bien faites pour permettre à la rentrée de se faire dans de bonnes conditions. Ceux-ci ont été avancés à la demande du lycée et du prestataire d'un mois cet été. Les travaux ont commencé en juin, la cantine a donc coûté près de 10 000 euros afin d'assurer le début des travaux avant l'été.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Je comprends que vous défendiez la position de la Ville de Paris, mais ces travaux sont faits en dernière extrémité, car vous n'aviez plus le choix face à une situation alarmante. Vous parlez d'un million d'euros, si, pour chacun d'entre nous, cette somme est astronomique, pour la rénovation la moyenne est de 10 à 15 millions d'euros. Je ne veux pas rentrer dans des polémiques, mais vu l'état dans lequel nous avons retrouvé les lycées en île de France, qui n'avaient pas eu assez d'investissement, il nous a fallu lancer un investissement de 5 milliards d'euros. Vous me parlez d'un million, c'est une goutte d'eau au regard de l'argent qu'il est nécessaire d'investir dans les lycées municipaux à Paris. C'est une vérité. La Ville de Paris était dans une logique attentiste. Vous n'en êtes pas responsable, vous n'êtes Maire que depuis 3 ans, cela n'est pas une attaque contre vous, mais il existe un réel retard dans ce domaine et la région va se retrouver dans une situation complexe. Les études le prouvent et je veux bien les partager.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je ne peux pas parler de tout Paris, mais pour Théophile Gautier nous avons réellement veillé à ces travaux d'investissement.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Depuis 2001, tous les ans des discussions ont lieu sur Théophile Gautier et tous les ans un investissement de la Ville a lieu. Peut-être pas suffisant. Nous sommes sur du foncier complexe. Depuis 2001 tous les ans, je participe à des réunions pour déterminer les travaux à accomplir, les prioriser, vérifier les problèmes sécuritaires, de vétusté. Nous n'avons pas refait l'escalier classé, certes, mais je ne peux pas laisser dire que la Ville a abandonné le lycée professionnel Théophile Gautier. Sur le site de la place des Vosges tous les ans nous investissons, bien que nous sachions que la région va intervenir. Nous continuons à investir et jusqu'au bout.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous allons voter les délibérations communes.

Les trois délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2019 DASCO 99 Collèges publics parisiens — Subventions de 549 151 euros au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Je vous prie de m'excuser pour mon retard et ma voix fatiguée, mais mon ramage ne se rapportant pas à mon plumage, l'honneur est sauf. La délibération DASCO 99 porte sur la subvention de 549 151 € au titre du budget participatif parisien dans les collèges. Nous connaissons bien le budget participatif, le plus conséquent au monde, lors de la dernière campagne, 10 % des Parisiennes et Parisiens ont participé, notamment des enfants dans les écoles. Dans le 4^e arrondissement, ce budget est pris particulièrement au sérieux puisque plusieurs ateliers d'idéation ont eu lieu lors de la dernière campagne et nous avons le plus fort taux de participation au budget participatif. C'est une fierté, tout comme celle de faire participer les enfants depuis 2016, alors que le budget participatif existe depuis 2014.

16 collèges ont participé sur 4 thèmes. Le collège de l'expérimentation, du numérique, de la musique et un collège agréable. Au titre de l'édition 2018, nous avons le collège Charlemagne dans le 4^e. C'est la première année où les collèges pouvaient participer et Charlemagne est le seul collège de Paris centre à avoir participé. Il a opté pour le projet mobilier extérieur. L'ensemble des participations vaut une subvention de 549 151 euros que je vous propose de voter. En vous rappelant qu'il s'agit de faire d'une pierre deux coups puisque le collège est rendu plus agréable tout en participant à un effort de pédagogie démocratique bienvenu auprès des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je vais m'abstenir. Sur le budget participatif, je pense que le vote ne se fait pas en Conseil d'arrondissement, puisque ce sont les personnes qui choisissent les projets à mettre en œuvre. Je trouve de plus que le projet de mettre des bancs dans la cour du collège Charlemagne n'est pas intéressant. Depuis longtemps les collégiens ont besoin de casiers pour pouvoir déposer leurs cartables à la récréation et que nous n'avons jamais réussi à faire le lien avec l'école de l'Ave Maria qui a beaucoup moins d'élèves et qui pourrait laisser la place dans une de ses classes pour installer des casiers. Les élèves ont leur cartable sur le dos toute la journée. Je trouve que le projet du 9^e arrondissement où un potager va être installé dans la cour du collège est plus intéressant.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^{ème} circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je suis de plus en plus dubitatif sur le fonctionnement du budget participatif. Je me suis déjà exprimé plusieurs fois sur ce sujet. Sur le fait que nous ayons du mal à voir les projets votés voilà quelques années, réalisés. Sur le budget des collèges et plus généralement sur le budget participatif qui concerne aussi les écoles, je ne trouve pas normal que ce budget soit mis en concurrence. Dès lors qu'il s'agit de projets pour l'utilité des écoles et des collèges, l'investissement doit être fait par la Ville. C'est aux élus de décider des investissements les plus importants et les plus urgents. Nous venons d'avoir un débat sur la question des lycées municipaux, ces sommes sont importantes. Les élus doivent prioriser par rapport à ce qui est nécessaire. Je me pose la question de la légitimité démocratique du budget participatif, car cette participation n'est pas très élevée, des gens peuvent voter plusieurs fois, les enfants peuvent voter. Je l'interroge beaucoup sur de possibles dérives sur le fonctionnement du budget participatif. C'est pourquoi je m'abstiendrai.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le dispositif du budget participatif des collèges est différent. Il s'agit d'une fraction d'un montant, 5 %, qui serait autrement décidé par la Ville. 5 %, c'est à la fois beaucoup et peu. Le reste est décidé par les élus. L'idée assez humble est de dire qu'il est mieux pour une partie de ce budget de laisser les intéressés voter et proposer. Il a été dit tout à l'heure qu'un million d'euros n'étaient pas une somme importante pour la rénovation, il s'agit là de 40 000 euros. Cette somme est relative à un montant d'investissement bien plus important, fait pour le travail nécessaire à l'entretien. Ces projets sont choisis par les gens et leur permettent de se décider parmi plusieurs possibilités. En l'occurrence, il n'y a pas que des bancs, mais des vestiaires, des ombrières, des corbeilles, des vitrines extérieures, ping-pong, pique-nique, tables, jeux, poteaux de basket. De nombreuses choses seront permises. Un projet avait été voté au budget participatif non pas des collèges, mais des Parisiens concernant Charlemagne et l'amélioration de la cour. Grâce aux discussions que nous avons eues au Conseil d'arrondissement, une réunion a eu lieu avec la région, celle-ci sera en maîtrise d'œuvre. Il a été décidé que le budget participatif des collèges, qui sert à acheter du mobilier soit utilisé immédiatement pour améliorer la cour à très court terme, mais qu'il sera remisé lors des travaux plus conséquents de refonte du sol de la cour en maîtrise d'œuvre Région. J'ai bon espoir que nous puissions travailler main dans la main avec la Ville et la Région sur ce projet.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je vais m'abstenir également. Je voulais ajouter que l'argent que nous dépensons dans ces projets vient en soustraction d'une somme qui pourrait être dépensée pour des projets dont nous avons besoin par ailleurs et plus essentiels. Nous avons réellement besoin de revoir le fonctionnement de ce budget participatif. Nous nous retrouvons à ne pas terminer des projets votés, avoir des nids de poule dans les trottoirs, des collèges qui ne sont pas entretenus à la hauteur de ce qu'ils devraient être, mais dans lesquels nous mettons des bancs. Je pense que nous privilégions l'accessoire à l'essentiel et qu'il faudrait présenter aux Parisiens le fait que cet argent ne vient pas de nulle part, mais est en déduction de sommes qui pourraient être mises ailleurs.

Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris

Vous parlez d'un projet déjà voté par les Parisiens. Ce budget participatif est une proposition faite aux Parisiens d'être eux-mêmes à l'origine du choix des projets. Cela ne grève pas le budget de la restauration, de l'équipement ou de la création de crèches par exemple. Ce budget a été décidé en début de mandature avec le projet de donner aux Parisiens la possibilité de choisir eux-mêmes ce qu'ils voulaient faire avec l'enveloppe dédiée par la Ville de Paris. Ce budget participatif existe depuis un certain nombre d'années, il est plébiscité par de nombreux Parisiens et de très beaux projets naissent à partir de ces budgets participatifs. Je crois au contraire qu'il faut encourager cette proximité avec les Parisiens et leur laisser parfois le choix de la façon dont ils ont envie de voir évoluer leur ville.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je suis d'accord avec vous sur ce sujet, c'est intéressant, mais je pense que si l'on mettait la réalité devant les yeux des Parisiens ils préféreraient être sur des investissements plus pérennes et avoir moins l'occasion de dépenser sur des projets qui sont plus accessoires.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je crois qu'une confusion est faite entre le budget participatif dont nous pouvons discuter à l'envi et le budget participatif des collèges. Le dispositif est autre, les montants également. Il s'agit en l'occurrence d'un projet DASCO, je ne vois pas le rapport avec les nids de poule qui

dépendent de la voirie. Il ne s'agit ni des mêmes équipes, ni des mêmes budgets, ni des mêmes lieux. Cela n'a rien à voir.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Monsieur le maire, je fais partie de votre majorité et je vois effectivement des dysfonctionnements.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il ne faut pas mélanger le budget participatif des collèges qui est un dispositif provenant d'un autre budget et qui consiste à faire confiance à des collégiens en âge de choisir sur 5 % du budget. Cela n'a rien à voir avec le budget participatif parisien. Le budget participatif ayant été évoqué, je précise qu'une brochure a été faite, une gazette du budget participatif du 4^e, qui a demandé du travail à mes équipes, qui nous a valu des félicitations ; elle présente un projet par page avec l'état de réalisation des projets. Un projet a été abandonné dans le 4^e arrondissement sur l'ensemble des projets votés depuis le début de la mandature, ce n'est pas énorme. Il a été affiché avant que dans le cadre de la période de réserve électorale il ne soit suggéré de démonter les panneaux devant la mairie retraçant l'historique et les degrés de réalisation de tous les projets. Il n'est ni possible de dire qu'il n'y a pas de transparence, ni mélanger le budget participatif parisien avec celui des collèges. En l'occurrence il ne s'agit pas d'une question de voirie, mais de projets DASCOS sur l'achat de matériels pour une cour de collège voté par des collégiens.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je ne vous ai jamais accusé de manquer de transparence. Je constate seulement que l'accessoire est privilégié à l'essentiel.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit d'un projet des collèges fait par les services de la DASCOS et de la DCPA dans sa section locale d'architecture. Cela n'a rien à voir avec la voirie. Il ne faut pas tout mélanger. Vous avez élargi à l'ensemble du dispositif du budget participatif, mais cela n'a rien à voir, à part sur le fait que des gens participent, en l'occurrence des collégiens.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

J'ai l'impression que nous sommes face à une incompréhension du processus. Nous disons qu'il est nécessaire de passer par le budget participatif, mais ensuite nous accusons les gens de mal décider. Mme LEBRETON, vous avanciez que si les Parisiens savaient ce qu'ils décident ils décideraient autrement, mais c'est le principe du budget participatif que de faire décider la population et en l'occurrence les collégiens et collégiennes. Quant à Mme FAUGERON, quand il est constaté que les collégiens ont mis des bancs, c'est le principe du budget participatif de laisser décider les gens.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

C'est pour cette raison que j'ai décidé de m'abstenir.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Selon vous les gens ont donc mal décidé. Je pense qu'il est plus positif et en accord avec ce qui a été porté par cette majorité et notamment Madame la Maire depuis 2014 de faire confiance aux parisiennes et aux Parisiens en votant cette subvention. Le vote n'est pas sur le projet, mais le fait de pouvoir donner l'argent permettant de le réaliser. Enfin, au-delà de la brochure un site internet du budget participatif est également en ligne, permettant de suivre

les projets. Il est également un élément de transparence à laquelle cette majorité est très attachée.

Un avis favorable est donné à la majorité avec

6 voix pour : Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

6 abstentions : Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Vincent ROGER (Groupe Les Républicains Indépendants).

2019 DDCT 122 États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020.

2019 DDCT 123 États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2020.

0420190016 Inventaire et approbation des équipements de proximité dont le Conseil du 4^e arrondissement a la charge.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Cette délibération est une délibération « marronnier » qui revient et marque les saisons, en l'occurrence l'automne. Nous avons l'impression de discuter des états spéciaux un conseil sur deux. Je ne sais pas pourquoi le cadre est fixé avant le montant, mais nous l'avons fait suffisamment pour ne pas trop nous y attarder. La dotation d'animation locale est calculée et répartie entre les arrondissements par le Conseil de Paris selon une formule qui n'a pas changé, avec un montant forfaitaire, divers montants indexés sur le nombre d'habitants et de facteurs sociaux et économiques. Ces éléments font l'objet du rappel sur cette délibération dont le montant n'est pas précisé. L'objet n'est pas de le voter, mais de rappeler la fixation de ce montant. En 2020 nous serons sur une année compliquée avec la fin de la mandature et surtout le regroupement des arrondissements. La délibération sera donc vraisemblablement amendée dans le courant de l'année, mais nous la votons en l'état pour l'heure.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je m'abstiendrai sur ces délibérations. Je pense que plus de moyens sont nécessaires aux arrondissements et donc en cohérence avec cette conviction, je m'abstiendrai.

Les délibérations DDCT 122 et DDCT 123 sont adoptées à la majorité avec

8 voix pour : Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

3 abstentions : Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants).

La Délibération 0420190016 est adoptée à la majorité avec 11 voix pour :

Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

Vincent Roger quitte le Conseil à 21 h 03.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement

Je vais devoir vous quitter, car je suis attendu. Mais je souhaite que soit précisé dans le compte-rendu du Conseil d'arrondissement que je voterai les deux vœux de madame TAÏEB, d'abord parce que je suis passionné d'archéologie, ensuite parce qu'ayant habité dans l'immeuble du 7 rue des rosiers, dont madame TAÏEB veut honorer la mémoire de l'histoire, je peux voter pour ce vœu.

2019 DDCT 124 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Cette délibération est très administrative, mais plus intéressante puisque nous avons deux lieux entrant dans l'inventaire des équipements de proximité, et ce pour de bonnes raisons, car ils correspondent à de nouveaux équipements de proximité, en l'occurrence des jardins. Le jardin Teilhard de Chardin n'y figure pas, car il a déjà été voté en anticipation de sa création. Les jardinières de la rue de Sully font leur entrée dans l'inventaire des équipements de proximité du 4^e arrondissement ainsi que le futur jardin des arts Albert Schweitzer qui réunira l'actuel square avec l'arrière de la cité des Arts. L'intérêt de les verser à l'inventaire est de les voir doter d'un budget d'investissement avec un entretien fait par les jardiniers de la Ville de Paris. Cet élargissement de l'inventaire des équipements de proximité du 4^e arrondissement est donc une bonne nouvelle. Je vous encourage donc à voter cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité avec 11 voix pour

Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

Christophe Girard quitte le Conseil à 21 h 05 et donne pouvoir à Marianne De CHAMBRUN

2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sur forme de distribution de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Cette délibération n'est pas encore tout à fait un marronnier, car cela ne fait que 3 ans que nous en parlons, il s'agit du dispositif du subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens. La végétalisation est un enjeu majeur de la transition écologique des villes et particulièrement de l'adaptation de Paris aux changements climatiques. Elle vise à lutter contre les îlots de chaleur, à réduire l'apport d'eau pluviale dans le réseau d'assainissement tout en développant la biodiversité. Ce cinquième plan de biodiversité adopté en 2018 fait que la Ville s'est engagée à planter 20 000 arbres supplémentaires, à atteindre 100 hectares de murs et toits végétalisés, 30 hectares de surface dédiée à l'agriculture urbaine, d'ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires, d'aménager un potager ou un verger dans chaque école et crèche, de végétaliser l'espace public notamment par l'aménagement de rues végétales, le réaménagement de plusieurs places parisiennes, le débitumage des sols qui vous le savez est cher à mon cœur, de favoriser la végétalisation participative avec le dispositif du permis de végétaliser et la plateforme « Végétons Paris ». Dans le 4^e un certain nombre de choses ont été faites, mais des choses bizarres subsistent puisqu'alors que la Ville s'engage à planter 20 000 arbres, nous en abattons 8 rue Schönberg afin d'installer la cité de chantier. Ces 8 arbres n'auraient jamais dû être abattus. Il faudrait être partout, mais cela n'est pas facile de surveiller en permanence même un petit arrondissement comme le 4^e. Concernant les potagers dans les écoles et crèches, l'école Neuve Saint-Pierre a aménagé le sien et expérimente également la cour Oasis. Nous avons également une rue végétale qui doit aller plus loin que la rue de Sully et que l'on y interdit la circulation ou le stationnement. Néanmoins, ce week-end énormément de voitures étaient stationnées dans cette rue et la circulation n'y est pas interdite.

Cette distribution de bulbes permet également d'aider les Parisiens et de s'appuyer sur les citoyens et citoyennes qui se sont emparés du sujet. Il s'agit de les accompagner en empêchant que soit plantée n'importe quelle espèce. Là encore, nous choisissons des espèces permettant un meilleur apport à la nature, un meilleur développement de la biodiversité. Les bulbes sont des tulipes botaniques et des gloires des neiges, deux espèces mellifères et résistantes. Nous essayons de ne pas proposer de fleurs trop fragiles demandant beaucoup d'entretien afin d'être sûrs qu'elles puissent avoir leur véritable fonction. Cette distribution aura lieu à l'automne, sur les berges. Je vous invite à vous y rendre, car il est tout de même étonnant de voir que tout le quartier est rempli de personnes avec des cageots débordant de plantes. Les Parisiens sont très heureux de ce travail mis en place depuis 4 ans. Deux distributions ont lieu par an, une à l'automne, une en juin avec des plantes différentes. Je vous invite à voter cette délibération entrant totalement dans le plan biodiversité. Tout le monde pense qu'il s'agit d'un sujet léger, mais il s'agit d'un sujet capital. Ce week-end nous avons eu deux visites sur le patrimoine et la biodiversité du 4^e qui se terminaient par un instant poétique et musical et hier l'instant poétique a révélé que finalement l'écosystème c'est aussi le chèvrefeuille qui a besoin pour se développer de s'accrocher à une autre plante. Si un jour il doit mourir, il se détachera d'abord de la plante pour mourir seul de son côté, mais la plante finira par mourir très vite également seule. C'est l'histoire des écosystèmes. Nous avons tous besoin de tout le monde et c'est ainsi que nous pourrons avancer.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour cette métaphore politique.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je trouve que ces délibérations sont un peu légères par rapport à l'enjeu. Nous sommes en Conseil d'arrondissement, des sujets sérieux sont développés par rapport aux questions de végétalisation, il faut urgemment réussir à débitumer les rues de Paris et l'espace public et nous votons une délibération sympathique, mais qui propose de distribuer des bulbes. Je ne crois pas que cela soit au niveau de ce que nous attendons de la Ville de Paris sur la question de la végétalisation. Je crois qu'il faut prioriser. Nous n'avons pas de moyens publics infinis. Je ne suis pas sûr qu'il soit du rôle de la Ville de Paris de mettre à disposition des bulbes, des graines. Je pense que cela peut s'acheter dans le commerce. Il faut évidemment que les Parisiens se saisissent de ces sujets, mais il faut plutôt que nous puissions travailler sur des projets plus structurants pour la Ville en termes de végétalisation et de désartificialisation des sols.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Évidemment que l'enjeu est plus important. Il s'agit en l'occurrence d'une action de communication et de mobilisation puisque nous n'y arriverons que si tous et toutes nous impliquons dans le sujet. Évidemment nous ne pensons pas du tout à régler le problème de l'érosion de la biodiversité en distribuant des bulbes deux fois par an sur les berges. La visite sur le patrimoine biodiversité du 4^e dont la publicité s'est faite grâce à l'inscription sur le site des journées du patrimoine du ministère de la Culture a connu un grand nombre de demandes pour des visites de 3 heures, avec des personnes demandant d'aller plus loin. Il faut bien sûr arriver à débitumer. Il existe des expérimentations permettant de remplacer des places de parking par des endroits conviviaux, mais si la place de parking n'est pas débitumée, cela pose problème. Il faut réellement planter et ne pas apporter des pots de fleurs. Cette expérimentation permet d'espérer que la vraie réglementation sera plus radicale.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Comme pour les bancs dans la cour du lycée Charlemagne, c'est voir les choses par le petit bout de la lorgnette. Des bancs les collégiens en ont besoin et il est bien qu'ils soient là, de même pour une table de ping-pong. Les bulbes ne font évidemment pas tout le travail sur la biodiversité, mais cela entre dans un cadre général. Madame FAUGERON a bien recentré le côté volontariste de la Ville. Nous avons parlé de l'école Neuve Saint-Pierre qui est adossée à un jardin potager, d'autres expériences de jardin potager ont lieu dans les crèches en particulier dans le quatrième. Un verger est installé sur le toit de l'école Saint-Merri Renard. Il est inclus dans le projet de restructuration qui a pu se ferment bonne cohésion. Un certain nombre de démarches pédagogiques importantes sont conduites dans les lycées, les collèges, les crèches pour sensibiliser les enfants et les parents à la biodiversité et à la juste nécessité de végétaliser l'espace public. Les bulbes sont peut-être une petite goutte dans un énorme océan, mais je pense que cela participe à une communication importante et à des moments de rencontre. Et c'est avec des petites gouttes que nous pouvons faire avancer un océan.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère du 4^e arrondissement

Je me permets un propos plus politique. M. RUPIN, il est toujours facile de dire que cela ne va pas assez loin ou qu'il est nécessaire de faire plus. Il est étrange de soutenir ces propos vous qui soutenez un gouvernement pour la privatisation du train, la privatisation des barrages, vous qui soutenez un gouvernement qui a voté pour des accords de libre-échange qui sont loin de soutenir des éléments environnementaux comme souhaité, vous qui

soutenez un gouvernement qui dépasse de 4,5 % ses objectifs en termes de réduction de gaz à effet de serre, alors qu'Anne HIDALGO a fait de la lutte contre la voiture à Paris un des éléments de son mandat, qu'elle a fermé les berges sur Seine pour pouvoir limiter la place de la voiture, ce qui fut un combat difficile sur lequel plus personne ne semble revenir. Anne Hidalgo a également mis en place dans son mandat « Paris Respire », avec la limitation de la pollution à Paris et la limitation de la voiture. Une grande place a été donnée à la végétalisation dans tous les projets portés par Anne HIDALGO. Considérer uniquement qu'une délibération sur des bulbes est une petite chose à faire alors que peu de choses sont faites à d'autres endroits où vous êtes en responsabilité est un peu facile. Je me permettrais également de rebondir sur les propos de notre président du jour qui disait qu'il ne servait à rien d'aller manifester, mais qu'il fallait mieux aller ramasser les poubelles sur la plage et dans les rivières alors que vous dites qu'il ne sert à rien de donner des bulbes qu'il vaut mieux faire de grands actes politiques. Faites-les là où vous avez la possibilité de les faire avant de critiquer sans même regarder ce qui a été fait par la Ville de Paris en termes de lutte contre la pollution.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je voterai cette délibération avec plaisir comme je le fais sur toutes les délibérations qui font la promotion de la biodiversité et de la végétalisation de Paris. Je trouve que s'il y a bien une chose que cette mandature a améliorée, c'est le verdissement de Paris, même si cela pourrait être fait à plus grande échelle, de manière plus systématique et que nous aurions pu faire mieux.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Pour terminer, j'ajouterai que nous avons fait dans le 4^e un important travail avec le Museum national d'Histoire naturelle pour réaliser un diagnostic biodiversité. Ce rapport est disponible sur le site internet de la mairie du 4^e. Bien évidemment nous ne nous arrêtons pas à cette distribution. Les experts du Museum expliquent qu'il est nécessaire de travailler à tous les étages pour combattre l'érosion de la biodiversité. Les experts nous soutiennent et les sols du 4^e ont malheureusement une mauvaise qualité écologique. Certains ont une bonne qualité avec un vrai potentiel, entre autres le long des berges de la Seine et du Canal. Le Jardin Marie-Trintignant est lui l'espace le plus écologique du 4^e. Les sols et les plantes ont été analysés, nous avons maintenant une méthode et des techniques que nous pouvons appliquer sur l'ensemble de la Ville.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour cette belle coopération avec le Museum d'Histoire naturelle qui a donné lieu à une réunion publique et fera l'objet d'une nouvelle prochainement. Merci également pour l'initiative de la promenade sur les chemins de la biodiversité du 4^e arrondissement dans le cadre des journées du patrimoine. Mme TAÏEB s'est occupée du patrimoine matériel et Mme FAUGERON du patrimoine immatériel. La biodiversité faisant partie du patrimoine immatériel de la Ville.

Concernant les bulbes, le financement est assez modique puisqu'il s'agit de surplus des ateliers de la Ville correspondant à un dispositif d'incitation. Il existe une externalité positive qui veut que quand les gens plantent sur leurs balcons, cela permette de réduire le dioxyde de carbone ce qui profite à toute la ville. Il est donc relativement sain d'investir des sommes modiques dans le financement de bulbes qui vont permettre à tous de planter et d'en bénéficier. En économie cela se nomme de l'externalité positive et correspond à un investissement qui réduit les coûts de l'ensemble des participants au système. Voilà

pourquoi ces investissements me paraissent sains. Il s'agit d'une mesure parmi d'autres, une petite mesure peut-être, mais qui a son intérêt. Il est donc logique qu'elle soit financée par la Ville, comme la gratuité dans certains domaines.

Un avis favorable est donné à la majorité avec

10 voix pour : Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

1 abstention : Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes).

Monsieur Christophe Girard a quitté la séance à 21h05 et a donné son pouvoir à Marianne De CHAMBRUN.

2019 DU 166 Dénomination parvis Élise et Célestin Freinet (4^e)

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je ne vais pas vous refaire la biographie de Freinet. Je vous rappelle que la dénomination de ce parvis fait suite à un colloque organisé à la mairie du 4^e arrondissement sur les pratiques innovantes et des rencontres pédagogiques. Ce colloque s'est tenu en deux temps, d'abord des rencontres et partages d'expérience et un temps archi pédagogique qui s'est fait dans les locaux de l'école Saint-Merri Renard, s'appuyant sur la pédagogie de l'école. La pédagogie appliquée dans cette école est d'inspiration Freinet. Nous trouvions qu'il était normal que Freinet puisse avoir son nom à Paris sur une place près d'une école, et ce même s'il n'a pas vécu dans l'arrondissement. Cela me semble juste pour les amis de Freinet et de cette pédagogie alternative qui a proposé une pédagogie ouverte à un certain nombre d'enfants.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Ce sont d'ailleurs les noms de Célestin et Élise qui seront donnés au nouveau parvis créé en surplomb de la sortie de la voie souterraine des Halles, devant l'école Saint-Merri.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour :

Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

2019 DVD 19 Parc de stationnement LOBAU — Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Je constate avec tristesse que je suis le préposé aux parkings de ce Conseil d'arrondissement. J'aurai préféré parler du patrimoine végétal du 4^e, puisque j'ai moi aussi participé à cette belle balade.

Nous avons déjà parlé de ce parc de stationnement implanté sous la rue de Lobau. Il existe depuis 1971 et comprend plus de 800 places de véhicules légers et 200 places de deux-roues. Il s'agit d'attribuer la concession à un nouveau prestataire afin d'assurer la continuité du service public de stationnement du parc. Une consultation a été lancée pour une concession de 14 ans et 8 mois avec un périmètre similaire, mais non identique au périmètre actuel. 4 candidats ont été évalués sur deux critères majeurs, la qualité et le dynamisme du service proposé en exploitation et le critère plus financier de la cohérence du plan d'affaires au regard du coût des travaux et des aménagements à réaliser. Un candidat s'est retiré.

Je tiens à souligner que le service offert aux personnes à mobilité réduite fait partie des critères utilisés afin de sélectionner le prestataire gagnant, la Ville se réservant le droit de fixer le nombre d'emplacements PMR dans le respect de l'arrêté fixant les règles en la matière. Je souligne qu'un espace de 101 places de vélo, sécurisées par une clôture grillagée sera créé au niveau -1, dont 12 équipées d'un système de recharge pour vélos assistance électrique. Avec ces critères, l'offre du prestataire SAGS apparaît la plus intéressante. Les modalités financières en sont les suivantes : « Une redevance forfaitaire annuelle révisable de 1 240 000 euros hors taxe et une redevance variable de 70 % du chiffre d'affaires, supérieure à 2 300 000 euros hors taxe. Ce parc de stationnement directement sous l'Hôtel de Ville a un lien direct au niveau -1 avec la station de métro et le BHV. Il est important et donne de plus en plus de place aux vélos ce qui entre en cohérence avec la piste bidirectionnelle en surface.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Savons-nous quelle est l'occupation des places deux-roues ? Elles représentent un quart des places mises à disposition.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Un cinquième en l'occurrence, mais je ne sais pas sur quelle surface.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Beaucoup de deux-roues occupent-ils ces places ? Car beaucoup continuent à occuper l'espace en surface, beaucoup occupent des trottoirs, bien que nous ayons créé des places de stationnement pour ces deux-roues motorisés. Les deux-roues motorisés ayant toujours le droit de se garer gratuitement ils vont difficilement accepter de payer 800 euros à l'année pour se garer dans un parking. Pour ce faire il faudrait rendre payant le stationnement des deux-roues sur la chaussée.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Je ne suis pas certain que cela aille de pair. Nous pouvons d'abord faire œuvre de pédagogie auprès des propriétaires de deux-roues et par ailleurs le fait de se garer dans un parc de stationnement recouvre un certain nombre d'avantages par rapport à se garer dans la rue. Il ne pleut pas sur la moto, elle peut plus difficilement être volée, elle est moins susceptible d'être dégradée. Il y a donc des avantages à utiliser le parc de stationnement. La délibération ne le mentionne pas, mais je ne crois pas qu'il y ait de vacance dans les places disponibles.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il y a quelques années, la vacance était importante, essentiellement sur le parc de stationnement de la place Louis Lépine.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

J'irai vérifier ce point.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

M. JAMET-FOURNIER fait preuve de pédagogie auprès des utilisateurs de deux-roues. Il ne faut pas regretter de parler des parkings et parcs de stationnement puisqu'il existe un lien et avec l'agriculture et avec les vélos. L'un des projets qui permet de végétaliser là où beaucoup de parkings ont été construits est de remplir le premier sous-sol afin de pouvoir planter des arbres en surface.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour :

Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

2019 DVD 46 Subventions de 279 000 euros et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Cette subvention porte sur 9 associations, dont une du 4^e, « Mieux se déplacer à bicyclette » installée à la maison du vélo, qui propose un travail sur la communication et la formation. Les autres associations proposent elles de la réparation citoyenne. Un est intéressant, hors de notre arrondissement, et propose des cours de vélo pour les adultes et les femmes. Le vélo est réellement un outil d'émancipation, notamment pour les femmes qui n'ont pas les moyens de s'acheter des voitures. Un vélo ne coûte pas cher et, souvent, il est possible d'apprendre à le réparer soi-même, notamment à la maison du Vélo à Bastille. Je pense qu'il est nécessaire que se développent ces associations qui accueillent les cyclistes et leur apprennent à réparer leur vélo. Mon premier vélo a été fait par mon grand-père qui était un spécialiste des vélos réparés. Il n'a jamais eu un vélo neuf et s'est déplacé à vélo de 15 à 90 ans et a toujours fabriqué lui-même ses vélos. C'est un bel outil et il faut voter cette subvention de 279 000 euros pour ces neuf associations, dont une est dans le 4^e. Une autre est intéressante, c'est la Petite Rockette, qui est également la Ressourcerie du 11^e arrondissement, 79 rue du Chemin Vert.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Comme Madame FAUGERON, je fais du vélo depuis très longtemps et je suis contente que nous ayons dans le 4^e une des seules associations qui travaille à l'apprentissage, car il existe un réel problème d'incivilité à vélo. Dans toutes ces associations, il y a peu de regards sur la manière de vivre à vélo en respectant les piétons et les autres vélos. Depuis que le nombre de vélos s'est multiplié cette année, je trouve qu'il est difficile de circuler à vélo, y

compris pour les gens qui comme moi circulent depuis des décennies. Aucune règle n'est respectée. Je sais que la voie de vélo a été faite en concertation avec des associations de vélos, mais je m'étonne de certaines réalisations, car je trouve la partie allant du métro Saint-Paul à Bastille peu praticable. Je la contourne par la Seine.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Les associations de vélos, MDB en particulier et Paris en Selle qui n'est pas mentionnée, font un travail d'incitation. Il existe une différence entre les « vélotafeurs » et ceux qui utilisent le vélo occasionnellement. Mais un important travail pédagogique et de discipline est mené. Concernant la piste bidirectionnelle, nous avons atteint 100 000 utilisateurs dimanche, c'est un plébiscite pour une très belle installation. Libre à chacun de ne pas l'utiliser, il m'arrive de préférer les petites rues.

Concernant l'atelier de réparation qui permet d'allier la pratique du vélo et celle de l'économie circulaire en réparant les vélos, je précise que l'atelier de Vélorution! vient à la mairie du 4^e arrondissement chaque dernier jeudi du mois, profitant que nous ayons un atelier de réparation de vélo en libre-service devant la mairie du 4^e arrondissement. Les membres de Vélorution! apprennent à réparer les vélos et prêtent main-forte en cas de besoin.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour :

Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

Madame Corine FAUGERON quitte le Conseil à 21 h 35 et donne son pouvoir à Monsieur Ariel WEIL.

2019 DVD 72 Ouverture de la Place de la Bastille vers le Port de l'Arsenal (4^e, 11^e et 12^e). Convention avec la RATP pour les travaux et le financement de l'adaptation de la station de métro Bastille.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

La municipalité rénove dans le cadre d'un grand projet d'aménagement, 7 places parisiennes dont une est située à Paris-centre, la Bastille. Une fois cet aménagement réalisé, il existera une jointure entre la place et le bassin de l'Arsenal. Cet ouvrage est difficile et demande à ce que la RATP soit impliquée. La station de métro Bastille avec un certain nombre de lignes est directement sous cet ouvrage à venir. La délibération vient régler la manière dont les deux maîtres d'ouvrage, la Ville de Paris et la RATP fonctionneront ensemble. La Convention porte sur 3 points précis, les modalités d'organisation des deux maîtres d'ouvrage pour la réalisation de l'opération, la surveillance, l'entretien et l'exploitation des futurs ouvrages, enfin un aspect plus financier avec le remboursement de la RATP par la Ville des études engendrées et des travaux pour un montant de 589 000 euros hors taxe.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Concernant le calendrier des travaux de Bastille, une première partie sera livrée en novembre, une seconde, sur laquelle porte la délibération, est prévue pour février. La partie du métro mise en transparence permettra de voir à travers la vitre du côté du Port de l' Arsenal sera réalisée ultérieurement, si la RATP l'accepte.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour

Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

VŒUX

V0420190016 Vœu déposé par Madame Karen TAÏEB, au nom de la majorité (Groupe Socialiste et apparentés) relatif à un lieu en mémoire de Théodore VACQUER (1824-1899), considéré comme le pionnier de l'archéologie parisienne.

Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris

J'ai souhaité déposer ce premier vœu pour rendre hommage au pionnier de l'archéologie parisienne, Théodore VACQUER. Avant d'être adjointe chargée du patrimoine, je n'avais aucune connaissance ni de son nom, ni de sa fonction. Il m'arrive de me rendre sur des sites de fouilles archéologiques, notamment quand un bâtiment est construit, c'est le cas par exemple d'un futur stade de sport boulevard Ney, prévu pour les JO 2024. J'y ai rencontré des archéologues qui avec leur coup de pioche ont pu découvrir un bout de l'enceinte de Thiers et c'est toujours un moment d'émotion. Il y a également depuis quelque temps sur Paris.fr une carte archéologique interactive qui permet de recenser 2 000 découvertes archéologiques faites depuis le 19^e siècle. Je vous invite à vous y rendre. Il suffit de cliquer sur un point afin de voir ce qui se trouve dans sous le sous-sol parisien. Le 4^e arrondissement est riche du point de vue du sous-sol. Je pense à la crypte archéologique qui se trouve sous le parvis de Notre-Dame et qui remonte à des fouilles de 1965.

Théodore VACQUER était un architecte de formation, passionné d'archéologie. En juillet 1941 alors qu'il suit les travaux de nivellement entrepris sur le parvis de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, il assiste à la mise au jour fortuite de sarcophages mérovingiens aux dimensions spectaculaires. Cette découverte va marquer le point de départ de sa vocation d'archéologue. En 1844 il suit les travaux exécutés rue Coquatrix, et met lui-même au jour quantité de vestiges gallo-romains. Le 21 octobre 1946, il est recruté par l'administration parisienne comme conducteur des travaux de la Ville, ce qui lui vaudra d'être remarqué par le Comte de Rambuteau, préfet de la Seine, qui va lui confier la direction des fouilles archéologiques conduites sous le parvis de Notre Dame. C'est sous sa surveillance que les ouvriers découvrent en 1869, aux abords de la rue Monge, le fameux amphithéâtre gallo-romain de Lutèce. Nous lui devons énormément et il était normal de lui rendre hommage. Je propose ce vœu dans notre arrondissement puisqu'il a vécu dans l'île Saint-Louis au 2 rue Boutarel. Il y est mort le 25 mai 1899 et j'ai souhaité que nous fassions un vœu afin qu'une rue ou un lieu du 4^e arrondissement porte son nom : « Théodore VACQUER, pionnier de l'archéologie à Paris ».

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il a effectivement de nombreux liens avec le 4^e arrondissement puisqu'il a été au Musée Carnavalet et a fait partie de ceux ayant excavé les vestiges de l'enceinte gallo-romaine de l'île de la Cité, qui nous permet d'avoir tous les vestiges de toutes les murailles que nous retrouvons à Paris, de Louis Philippe, Charles V, Louis XVI et la première enceinte gallo-romaine attestée de Paris. C'est un très beau personnage qui a maintenant son propre compte twitter.

Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris

C'est une boutade, mais nous pouvons rendre hommage aux archéologues de la Ville de Paris qui font un travail remarquable.

Le vœu est adopté à la majorité avec 11 voix pour

Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

V0420190017 Vœu déposé par Madame Karen TAÏEB, au nom de la majorité (Groupe Socialiste et apparentés) pour l'inscription des façades de l'ancien restaurant Jo GOLDENBERG, situés 7 rue des rosiers et rue Ferdinand Duval (Paris 4^e), au titre des Monuments Historiques.

Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris

Ce vœu me tient à cœur depuis très longtemps. Il s'agit de la façade du restaurant GOLDENBERG, célèbre lieu de la gastronomie juive polonaise du 20^e siècle, qui hélas fut le théâtre d'un terrible attentat antisémite le 9 août 1982, avec 6 morts et 22 blessés. Depuis 2006 le restaurant a laissé place à différents commerces qui se sont succédé. En 2007 la plaque en mémoire des victimes que Jo GOLDENBERG avait posée sur la devanture de son restaurant avait disparu. J'avais proposé en 2010 un vœu, alors que j'étais élue du 12^e, afin de demander la repose d'une plaque en mémoire des 6 victimes de l'attentat, en rappelant sur cette nouvelle plaque qu'il s'agissait d'un attentat antisémite au restaurant Jo GOLDENBERG. Le restaurant étant devenu un magasin de vêtements il était important de rappeler l'existence du restaurant. Il ne reste aujourd'hui de ce lieu historique du Marais que cette façade que tout le monde connaît, datant des années 20. Il me paraît important, pour éviter qu'une future boutique ait la mauvaise idée de détruire la façade, de la protéger, façade de l'angle du 7 rue des Rosiers à l'angle de la rue Ferdinand Duval. J'ai donc proposé que ces façades soient inscrites aux monuments historiques afin de garder la mémoire de ce célèbre restaurant de la cuisine ashkénaze, mais aussi que l'on se souvienne de l'attentat du 9 août 1982.

Le vœu est adopté à la majorité avec 11 voix pour

Ariel WEIL, Karen TAÏEB, Boris JAMET-FOURNIER (Groupe Socialiste et Apparentés), Marianne De CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Groupe Europe Écologie Les Verts), Anne LEBRETON, Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).

La séance est levée à 21 h 45.

La Secrétaire de Séance

Karen TAÏEB